

LES AMIS DE SAINTE-FOY ET SA RÉGION



2. - LYNESSE (Gironde). - La Grand Rue. - BH

SOMMAIRE

N° 82 - Année 2003 - Cahier n° 2

Danièle PROVAIN
Vie de la Société. _____ **2**

Jean SURET-CANALE
La grande solitude d'un "collaborateur":
Une lettre de Roger VERDIER à LAYAL. _____ **4**

Henri BESSON-IMBERT
Contribution à l'histoire des Posteurs du désert
qui ont exercé un ministère dans la vallée de la
Dordogne : Jean DUPUY. _____ **9**

André PRUNIS
Catholiques - Protestants au XVIIe siècle. _____ **13**

Louis NARDIN
Petites trahisons, petits assassinats, petits
massacres. Quelques extraits de mémoires
du temps (1615 - 1622) _____ **30**

LA GRANDE SOLITUDE D'UN "COLLABORATEUR"

Une lettre de Roger VERDIER à Pierre LAVAL

Jean
SURET-CANALE

Le document que nous produisons ici a été découvert par hasard. Ayant eu à rédiger, sur la demande de sa veuve, la biographie d'un ancien résistant, Charles LAHOUSSE (Commandant CLEMENT) qui fut en 1945-46 député de la Gironde à l'Assemblée Nationale Constituante, j'ai découvert cette lettre dans les archives personnelles de Charles LAHOUSSE, que sa veuve m'avait confiées.

Elle porte la mention : "Copie d'un document pris à la Libération. VERDIER, de la Milice".

Elle avait été trouvée probablement au domicile de Verdier lors d'une perquisition effectuée à la Libération.

Qui était Roger VERDIER ?

Propriétaire à Riocaud, il exerçait les fonctions de "Délégué à la propagande du Maréchal" pour l'arrondissement de Bergerac (auquel le canton girondin de Sainte-Foy, situé en zone Sud, était rattaché administrativement).

Dans son témoignage, publié par Jacques REIX et Jean VIRCOULON ⁽¹⁾, le général PRADIER, dont le père commandait la brigade de gendarmerie de Sainte-Foy,

mentionne comme les deux personnages les plus dangereux de la collaboration en Pays foyen Philippe HENRIOT et Roger VERDIER. Philippe HENRIOT, ancien député de Libourne, était propriétaire du château Picon à Eynesse. Mais, très pris par ses occupations parisiennes (il fut en 1944, ministre de la Propagande du gouvernement de Vichy, exécuté par la Résistance peu avant la Libération), il n'intervenait guère dans les affaires locales.

C'est VERDIER, qui étant sur place, était le plus dangereux ⁽²⁾.

Ces "collaborateurs" confirmés (VERDIER était membre du "Parti Populaire Français (P.P.F.) de Jacques DORIOT, et de la Milice) étaient dangereux en tant que dénonciateurs ⁽³⁾. La plupart des résistants arrêtés et ensuite assassinés (comme l'instituteur d'Eynesse Raoul DUMORA, mort sous la torture entre les mains des SS de Castillon) ou déportés (et dont peu reviendront) avaient été arrêtés sur dénonciation.

La Résistance riposte en cherchant à éliminer ces personnages dangereux. Dans sa lettre, VERDIER signale l'attaque contre son délégué cantonal à Saint-Méard-de-Gurçon, BORDE, attaque qui échouera, et une attaque à la bombe contre son domicile ⁽⁴⁾. Ces deux attaques étaient le fait des F.T.P.

⁽¹⁾ Jacques Reix et Jean Vircoulon : Chronique des années de guerre en Pays foyen 1939-1945. Périgueux, Fanlac, 1995.

⁽²⁾ O.C., p. 101-102.

⁽³⁾ Sur le rôle des collaborateurs confirmés et de la Milice, voir J.Reix et J.Vircoulon, o.c., p.97-101.

⁽⁴⁾ Voir "L'affaire Gabrielli", o.c., p. 106-111.

La grande solitude d'un "collaborateur"

Une lettre de Roger VERDIER à Pierre LAVAL

C'est le groupe MARTIN de l'A.S. ⁽⁵⁾, qui viendra à bout de VERDIER.

Le 1er décembre 1943, vers 23 heures, à son arrivée en voiture à son domicile de Riocaud, VERDIER est assailli par des éléments du groupe MARTIN : on relèvera 19 impacts de tirs de mitraillettes sur sa voiture. Mais VERDIER s'en tire avec une blessure au bras. Il est hospitalisé. Le 3 décembre, le commandant MARTIN et son frère pénètrent dans l'hôpital de Sainte-Foy, habillés en gendarmes. Ils abattent VERDIER, ainsi que sa femme et sa belle-sœur qui se trouvaient dans sa chambre.

En "représailles" de cette exécution, les Waffen SS cantonnés à Castillon vont s'en prendre aux gendarmes de Sainte-Foy. Du fait que les agresseurs de VERDIER étaient revêtus d'uniformes de gendarmes, ils pensent qu'ils sont complices de l'opération.

Dans la nuit du 7 décembre, ils se rendent à la gendarmerie de Sainte-Foy et tirent sur les gendarmes présents. Les gendarmes BARRAUD et METAIS sont tués ; l'adjudant PRADIER, commandant la brigade et le gendarme DELEUSE sont blessés ⁽⁶⁾.

La lettre de VERDIER

Riocaud, le 14 juin 1943

Monsieur Pierre LAVAL
Chef du gouvernement français

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous rappeler mes lettres du 21 octobre et du 2 décembre de la même année.

Dans la première, je vous énumérai mon curriculum vitae et je vous offrais de servir par n'importe quel moyen mon pays, tel que mes sentiments des Français me demandaient de faire.

Dans la seconde, je vous entretenais de la Phalange africaine ⁽⁷⁾ et je vous demandais de vous servir de la propagande afin de constituer la nouvelle Milice française.

Les temps ont changé; la roue dans laquelle nous nous trouvons tous, après un lent démarrage, se trouve entraînée dans une course folle qui va sans cesse s'accélération. J'ai la ferme conviction que l'arrivée nous donnera la victoire que nous souhaitons tous. Mais par quel chemin irons-nous, là est le grand hic !

⁽⁵⁾ Les deux principales formations armées de la Résistance étaient les "Francs-Tireurs et Partisans Français (F.T.P.F.)" - formation armée du Front National (organisation créée par les Communistes et sans le moindre rapport avec l'organisation qui a aujourd'hui usurpé son titre) et l' "Armée Secrète (A.S.)" - formation armée des "Mouvements Unis de la Résistance (M.U.R.)" qui avaient fusionné les mouvements Combat, Libération et Franc-Tireur.

MARTIN était le pseudonyme d'André BONNAMY, alias commandant PONTON-MARTIN, parachuté d'Angleterre, établi dans les environs de Gardonne

⁽⁶⁾ Voir J. Reix et J. Vircoulon, o.c., p. 129-130.

⁽⁷⁾ La "Phalange africaine" (ou "Légion des volontaires de Tunisie") fut constituée en novembre 1942 en Tunisie (alors occupée par les forces allemandes de ROMMEL) pour combattre, aux côtés des Allemands, les forces anglo-américaines débarquées en Algérie et les Forces Françaises Libres.

La grande solitude d'un "collaborateur"

Une lettre de Roger VERDIER à Pierre LAVAL

Monsieur le Président, je serais seul, lancé dans la grande aventure que nous vivons aujourd'hui, que je ne me permettrais pas de vous importuner à nouveau. Mais à la tête de l'arrondissement de Bergerac, un tas de brave gens, minorité infime à côté de la masse des Français qui imbécilement souhaitent la victoire de l'alliance anglo-saxonne-U.R.S.S., attendent de leur Délégué, non seulement un chef, mais une sécurité dans le présent et dans l'avenir. Je ne peux me dérober à mon devoir, je dois donc les soutenir, les défendre, les conseiller.

Malheureusement, je me heurte à chaque pas de mon difficile sacerdoce à la mauvaise volonté des pouvoirs publics où nettement je devine le désir de ménager l'avenir, à la carence de la police qui à chaque enquête, blanchit les coupables pourvu qu'ils soient anglophiles, gaullistes, etc. ... découvrant dans les auteurs d'attentats entre autres les victimes mêmes ; à l'incapacité de la gendarmerie, non qu'elle soit mauvaise, mais surtout parce que manquant d'effectif et ne pouvant répondre à tous les appels du moment.

Monsieur le Président, j'éprouve pour votre haute personnalité une admiration sans borne. Vous avez mené jusqu'à ce jour le paquebot France sans trop de casse au milieu d'écueils dangereux, vous avez pratiqué avec les autorités occupantes une politique de franche collaboration. Vous avez en tant qu'enfant de l'Auvergne, notre patrie, su conserver à la France la place qu'au cours de sa glorieuse histoire d'autres tels que Talleyrand ont su sauvegarder. Vous avez eu le cran de prendre la position, non d'ami de l'Allemagne, mais de collaborateur de tous

les instants. Vous avez affirmé à la face du monde que vous désiriez la victoire de l'Allemagne. Vous avez mené d'une façon magistrale la grande croisade de la Relève de tous nos prisonniers

Pour tout cela, et au nom de tous les Nationaux de l'arrondissement, je suis prêt à vous affirmer que toujours vous nous trouverez prêts à l'action pour l'honneur du drapeau français.

Malheureusement, toute cette épopée extérieure laisse entière la grande question de tous les instants, la politique intérieure. Là est le drame, drame terrible qui nous mènera tous, les uns et les autres, à une MORT SANS GLOIRE. Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir pardonner cette cruelle vérité : mais elle est réelle et je sais, nous savons que vous ne l'ignorez pas. Voilà pourquoi je me suis permis encore de vous écrire.

Toutes les régions de France sont à l'heure actuelle soumises à des attentats terroristes ; des gendarmes sont tués, des Nationaux assassinés, des actes de sabotage succèdent à des défections dans les rangs de la jeunesse.

Hier, une bombe éclatait en mon domicile ; avant-hier, une attaque à main armée se terminait, chez un de mes délégués cantonaux, Monsieur Borde à Saint-Méard-de-Gurçon, par la mort de l'un des assaillants. Combien d'autres faits significatifs, comme le rapt de onze side-cars et huit motos Indian à Grignols, assassinat d'un juge d'instruction à Nantes, d'un gendarme à Agen, Périgueux, à côté de Limoges, trois en Auvergne, etc. ... du chef de la Milice à Marseille ainsi que du chef de la Propagande de la Milice dans cette

La grande solitude d'un "collaborateur"

Une lettre de Roger VERDIER à Pierre LAVAL

même ville, bombes aux conférences de Philippe Henriot à Tarbes, Lyon, Marseille ; francs-tireurs d'Auvergne, départ clandestin de jeunes en Angleterre selon rapport déposé par moi-même entre les mains de Monsieur Jacques Guérard, secrétaire général de votre cabinet le 8 mai dernier. Et que sais-je encore que j'oublie ou que je ne connais pas. Et à tout cela, de partout, l'on répond : on n'a rien trouvé.

Monsieur le Président, nous voulons bien faire don de notre vie pour la cause sacrée de la France, mais nous voulons être soutenus intérieurement. Nous savons qu'il y a très peu de vrais Nationaux, tout au moins comme vous le comprenez et comme nous le comprenons. Mais puisque beaucoup sont traîtres, puisez au milieu de nous.

Nos adversaires sont tous armés alors que nous ne le sommes pas. Ne faites partir à la Relève⁽⁸⁾ que ceux qui trahissent et conservez ceux dont nous sommes sûrs.

Aujourd'hui où vous avez besoin des purs, de ceux qui n'ont pas peur, ceux qui ont choisi sans crainte de perdre, je vous demande la grâce de penser à nous.

Ma proposition vous paraîtra peut-être extravagante, mais elle est sincère et dictée par les événements. Chacun dit : Il n'y a pas d'hommes. Je réponds : il en a. J'en connais capables de travailler utilement à quelques postes que ce soit, sans

arrière-pensée, sans avoir des attaches quelconques avec qui que ce fut. Pour mon compte personnel je suis prêt à assumer toute charge, si haute soit-elle, que vous jugerez utile de me donner si vous désirez le faire. Croyez, Monsieur le Président, que je ferais aussi bien qu'un autre, pensant que votre désir est de mettre à la tête de chaque service ; préfecture, Ministère ou autre, un homme tout dévoué à vous-même et à Monsieur le Maréchal.

À mon dernier voyage à Vichy, j'aurais désiré vous voir, vous étiez à Paris. Vous serait-il possible de me donner une audience, mais seul, sans témoin. Je vous demande d'avoir confiance en un fils de votre Auvergne.

Le mercredi 25 août prochain, Philippe Henriot sera à Lacroix Barrez, pays de mon très vénéré parent le cardinal Verdier⁽⁹⁾. Une Messe solennelle sera dite dans son église, une grande manifestation nationale se déroulera donc dans ce petit coin d'Auvergne. Nous vous serions très reconnaissants de nous faire l'insigne honneur de présider cette première consécration à la mémoire du grand Cardinal.

Monsieur le Président, je m'excuse encore de la liberté que je viens de prendre, et je vous prie de bien vouloir accepter l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Roger VERDIER

⁽⁸⁾ La Relève : Le travail en Allemagne sur la base du volontariat ayant été un échec, Laval proposa le retour d'un prisonnier de guerre, en échange du déport d'un ouvrier. Finalement l'accord se fit sur la base consentie par Hitler : un prisonnier libéré contre trois ouvriers spécialisés en Allemagne. La Relève fut un fiasco et le 16 février 1943 la loi, sur le Service du travail obligatoire, fut promulguée. (Cité par André Prunis - Cahier n°2 des AMIS de SAINTE-FOY, année 2002, " J'avais 20 ans, Témoignage d'un Foyen soumis au Service du travail obligatoire).

⁽⁹⁾ Le cardinal VERDIER avait été avant guerre archevêque de Paris.

La grande solitude d'un "collaborateur"

Une lettre de Roger VERDIER à Pierre LAVAL

Quel intérêt présente cette lettre ?

Elle montre la très haute idée que se fait de lui-même ce personnage. Dans un esprit de sacrifice, il est prêt à occuper le poste de préfet ou de Ministre...

Mais surtout, elle montre la conscience qu'a ce collaborateur de son isolement. Il sait que "les braves gens" de son espèce, les "Nationaux" comme il ose les appeler, sont "une minorité infime", face à la "masse des Français" qui "imbécilement" souhaitent la victoire des Alliés.

Et ce témoignage porte contradiction à Monsieur Henri AMOÛROUX qui, dans sa "Grande histoire des Français sous l'occupation", donne au tome VI de cette période le titre: "L'impitoyable guerre civile, Décembre 1942-Décembre 1943". Il y développe l'idée que, certes, les miliciens ont commis des crimes, mais que ce sont les Résistants qui, les premiers, les ont attaqués. "La multiplicité des attentats contre les miliciens précipita bientôt la demande d'armes, pour la défense, mais aussi pour la vengeance"⁽¹⁰⁾.

Monsieur AMOÛROUX oublie ici un point essentiel : si les Résistants s'en prennent aux "collaborateurs", et spécialement aux miliciens, c'est que ceux-ci, en bons auxiliaires de l'ennemi, ont pour activité principale, avant même d'être armés, de dénoncer les Résistants, soit aux autorités de Vichy, soit aux Allemands, avec pour leurs victimes, la prison, la torture, la déportation, les exécutions sommaires ou judiciaires (guillotine par les tribunaux de Vichy, fusillade par les Allemands).

Il n'y a pas eu à cette époque de "guerre civile" entre Français, mais conflit entre Résistants et occupants, les premiers bénéficiant du soutien de la majorité de la population, les seconds bénéficiant du concours de quelques Français, qui se disent "Nationaux", mais se sont mis au service de l'ennemi, ce qui est tout différent.



⁽¹⁰⁾ Henri Amouroux : Grande Histoire des Français sous l'occupation. Tome VI, Paris, Laffont, 1983, p. 342.

Contribution à l'histoire des Pasteurs du Désert qui ont exercé un ministère dans la vallée de la Dordogne. JEAN DUPUY

C Ce personnage est un enfant du Pays Foyen, frère du Pasteur Pierre DUPUY déjà étudié⁽¹⁾. Il est cité "Jean Dupuy" ou "Dupuy Jeune" dans les registres d'actes protestants du Désert, mais aussi "Lalande", ce que les registres consultés révèlent exceptionnellement, peut-être un moyen de tromper les Autorités sur son identité réelle en cas de poursuites auxquelles son activité l'exposait pour infraction aux Edits Royaux. Plus fréquemment sa signature est suivie de la mention "Pasteur sous la croix".

Impossible de déterminer avec certitude sa date de naissance à l'aide des registres d'Eynesse⁽²⁾, en effet sont parvenus à l'adolescence cinq Jean⁽³⁾ issus de l'alliance Elie DUPUY (Marie)-Elizabeth

LAMBERT, le couple résidant au lieu de Martet lors des naissances répertoriées.

C'est en Saintonge qu'il contracta ses deux mariages. Il épousa en première noce, au Désert, Marie-Elizabeth ADRIEN demeurante à Saint-Savinien du Port, le 2 avril 1773, en présence du Pasteur Jean JAROUSSEAU⁽⁴⁾, l'époux étant cité "demeurant en la ville de Jarnac - Charente"⁽⁵⁾ ; un contrat de mariage fut passé auparavant par-devant THIRION, Notaire à Cravans⁽⁶⁾, les futurs époux "... ont promis de se marier ensemble en observant les formalités prescrites par les déclarations du Roi", Jean DUPUY étant dit "bourgeois".

Devenu veuf, il épousa en deuxième noce Anne PERISSE, descendante de "parents N.C."⁽⁷⁾, veuve elle aussi en première noce de Maître Jean THIRION, notaire à Cravans. Le contrat de mariage fut

Henri
BESSON-IMBERT

⁽¹⁾ Consulter le Cahier n° 1/1996, pages 42 à 45.

⁽²⁾ Drs GG 31 et 32. A.M. Sainte Foy La Grande.

⁽³⁾ D'après l'énumération des 9 héritiers cités dans le testament du père, le 5 février 1754, par-devant le Notaire Gorin. Il ne reste plus que 4 Jean - ce sont alors des adultes - le 20 octobre 1768, lorsque teste la mère (Dr 3 E 42570 A.D. Gironde) qui précise que 3 enfants "sont répons dans divers Etats étrangers", à savoir "Jean aîné", "Pierre dit 7ème" (à coup sûr le Pasteur) et "Jean dit Lalande", objet de cette note. Il convient de ne pas confondre ce dernier (Jean jeune) avec Jean dit "Pinon" (ou "plus jeune") qui épousa au Désert, le 29 août 1764, Jeanne LOREILHE, dont la fille Elizabeth épousera, en 1785, Pierre JAY Delile.

⁽⁴⁾ Pasteur saintongeais dont la venue est attestée par des actes dans les registres locaux du Haut et Bas Agenais.

⁽⁵⁾ Registre protestant A.M. Gémozac 17.

⁽⁶⁾ Dr Et 54/315 A.D. 17 ; contrôlé à Gémozac le 15 avril 1773.

⁽⁷⁾ "Nouveaux Convertis", afin de désigner ceux qui abjurèrent leur foi protestante, très souvent sous la contrainte, suspects d'une adhésion de façade à la religion imposée (ce qui est le cas), et toujours pénalisés sous l'aspect fiscal, astreints au logement des troupes...

Contribution à l'histoire des Pasteurs du Désert qui ont exercé un ministère dans la vallée de la Dordogne. JEAN DUPUY

passé par-devant MARCHAY, Notaire ⁽⁸⁾, le 28 octobre 1778, l'époux étant cité "bourgeois du Bourg de Saint-Savinien". Il reste à trouver l'acte de mariage correspondant, qui eut lieu, c'est acquis, au Désert, jour à déterminer. Cette certitude résulte de la consultation du registre des déclarations de l'Edit de Tolérance : par devant le représentant de la Sénéchaussée de Saintes ⁽⁹⁾, à la date du 7 novembre 1789, en la maison presbytérale de Gémozac, ses deux mariages sont mentionnés par Jean DUPUY.

Où décéda-t-il? Peut-être à Saint Germain du Seudre ⁽¹⁰⁾... En effet un Jean DUPUY y fut maire, quelques mois semble-t-il, et y décéda le 4 Fructidor an 8. A défaut d'éléments décisifs ⁽¹¹⁾ il convient de poursuivre la recherche, d'autant plus que le patronyme DUPUY est assez répandu en Saintonge-Angoumois... Noter toutefois la résidence, dans cette commune, de son unique enfant Marguerite-Elizabeth, issue de sa première alliance (épouse d'un propriétaire du lieu depuis le 8 Thermidor an 2, et qui y mit au monde trois filles) ⁽¹²⁾, et celle de son frère Pierre, devenu veuf, qui y décéda le 5 novembre 1810 ⁽¹³⁾.

Le Pasteur

Aucun élément sur l'engagement initial du personnage. La famille paraît récalcitrante au respect des Edits Royaux relatifs à la religion ⁽¹³⁾; le décès de la mère est mentionné sur le registre des déclarations de décès des non catholiques ⁽¹⁴⁾. Le contexte local est de nature à favoriser ce choix, mais aussi l'influence des pasteurs en exercice clandestin interdit.

Comme tous les candidats au ministère qui se manifestèrent à cette époque, il fut envoyé au Séminaire, à Lausanne, où il entra le 20 mai 1758 ⁽¹⁵⁾ et qu'il quitta fin septembre 1760 muni d'un viatique.

Désormais qualifié de "proposant", sa formation se poursuit en Périgord d'abord, puis, en 1762, en Haut-Agenais ⁽¹⁶⁾, jusqu'à ce qu'il soit consacré avec son frère, le 14.

Août 1763, en Saintonge apparemment, lors d'un Colloque ⁽¹⁷⁾, et affecté, comme Pasteur en titre, en Saintonge même, tandis que son frère doit desservir, avec la même qualité, le Périgord. Les deux frères se retrouveront plus tard en

Contribution à l'histoire des Pasteurs du Désert qui ont exercé un ministère dans la vallée de la Dordogne. JEAN DUPUY



Le deux du Mois d'avril Mille sept cent soixante six fut baptisé Pierre, né le vingt neuf mars dernier fils leg. de Pierre Thomas et de Rachel Faydie de la ville d'Eymet, par le pasteur Pierre Thomas son oncle, marraine Marie Dunion Tatante, présent avec Jean Dupuy proposant, et Jean Salvia du d^e Eymet. J. Picard = M. D. = J. H. = Pasteur sous la Croix

Assez peu d'actes inventoriés font mention de la présence de Jean DUPUY "proposant" ; est-ce mesure de sécurité ?
Ici il accompagne le Pasteur Joseph PICARD à l'occasion du baptême de Pierre THOMAS qui deviendra Pasteur.

Saintonge-Angoumois, dans les années 1770, avec des responsabilités fréquemment communes ou dans des zones rapprochées.

Cette affectation n'empêcha pas la venue du Pasteur Jean DUPUY dans sa région d'origine à plusieurs reprises. Dans la mesure où il réalisa des actes de baptêmes ou reçut les engagements d'époux, il est possible de déterminer son passage. Le relevé qui suit n'a pas la prétention d'être exhaustif.

Il apparaît à quatre reprises en 1764 : en janvier, 2 baptêmes à Eymet ; mi-mars, 6 baptêmes, à Ste Foy et alentour ; mi-septembre, un baptême à Eynesse ; en novembre, 5 baptêmes à Eynesse ou environ.

On le retrouve, en 1767, présent auprès du Pasteur LIARD⁽¹⁸⁾, fin juin, à l'occasion d'un baptême, puis officiant seul le lendemain à Bergerac, ainsi que fin juillet et début août pour 6 baptêmes en divers lieux (dont 2 d'enfants du Fleix ; et

2 d'enfants du Monteil et de Saint-Mayme, où est présent François GUILLOT de Saint-Savinien en Saintonge, qui accompagnait manifestement son Pasteur)⁽¹⁹⁾. À cette époque Jean DUPUY est, en effet, Pasteur du quartier de Saint-Savinien.

En août 1769 un acte isolé ; il baptise Elizabeth JOUHANNEAU, fille d'un couple d'Escottes, dont la marraine est de Saint-Avit de Soulège⁽¹⁹⁾.

En septembre, octobre, novembre 1772, son activité est soutenue : 29 baptêmes et 11 mariages, essentiellement dans un secteur qui lui est familier, en pays foyen.

Enfin, le 10 novembre 1776, à nouveau un acte isolé dernier répertorié. Il ne reparaitra plus. Fin mai 1777, lors du Synode de Saintonge-Angoumois-Bordelais (dont il est le Secrétaire) il demande son congé et l'obtient. Ce fut, semble-t-il, le terme de son ministère.

⁽¹⁸⁾ Consulter concernant ce Pasteur le Cahier n° 2/2002.

⁽¹⁹⁾ Dr GG 57 A.M. Sainte Foy La Grande.

Contribution à l'histoire des Pasteurs du Désert qui ont exercé un ministère dans la vallée de la Dordogne. JEAN DUPUY

Le cinq Octobre mil sept cent soixante-douze et en présence des soussignés a été baptem par nous Dupuy - Pasteur, Jean, né hier, fils légitime de... Mathias Rivoire et de Marie Anne de Brieu de Martet, paroisse d'Ormeffe: parrains S. Jean de Bellieu son oncle, ^{de la paroisse du lieu} Mathias Rivoire, et de... Françoise Rivoire du... Martet

ARCHIVES MUNICIPALES
SAINTE FOY LA GRANDE
GIRONDE

Rivoire Pierre Brian Jean Boudeiron Pasteur
Françoise Rivoire Dupuy Pasteur

Le onze Octobre mil sept cent soixante-douze et en présence des soussignés, j'ai baptem Anne, née le douze du passé, fille légitime de Denis Allegret & de Jeanne Bord: parrains Pierre Boulaygue, et Anne Dony: tous du Bourg de Loubès. Mosin

Lagres dequibert Pasteur
Dupuy Pasteur

Le... jour et en présence des soussignés j'ai baptem Marie, née le quatre courant, fille légitime d'André David, & de Marguerite Brian: parrains Pierre David son oncle et Marie Brian sa tante tous du Bourg de Loubès. Mosin

Lagres dequibert Pasteur
Dupuy Pasteur

Le... jour et en présence des soussignés j'ai baptem Jeanne, née le quatre du passé, fille légitime de Jean Delmestre & de Jeanne Marie Costa, de Montaillacquirid... de Chigou: parrains Guillaume Rozier de... Montailles et Jeanne Bord de Loubès. Mosin

Lagres dequibert Pasteur
Dupuy Pasteur

Catholiques, Protestants au XVIe siècle

Intolérance Religieuse

L'intolérance religieuse a toujours existé : déjà depuis le premier siècle où les Romains interdisaient aux Gaulois la pratique de la religion celtique, en persécutant les druides afin de promouvoir le culte de Rome et de l'empereur AUGUSTE. Puis les premiers chrétiens furent suppliciés et tués, comme à Lyon le premier évêque de la ville, POTHIN, en 177 sous le règne de MARC-AURELE et la jeune esclave BLANDINE livrée aux bêtes fauves, pour refus d'abjurer sa foi. De même la jeune FOY à Agen.

Puis les chrétiens devinrent à leur tour persécuteurs. En 1184, l'Inquisition fut instituée pour lutter contre les hérésies. Quelques années après, fut entreprise la croisade contre les Albigeois ou Cathares, mis hors la loi aux conciles d'Albi (1176) et de Latran (1179). Le pape INNOCENT III organisa une expédition pour les exterminer en 1208. Après vingt ans de guerre, la croisade de SIMON de MONTFORT mis fin à leur résistance et les derniers Cathares périrent au siège du château de Montségur (Ariège) en 1244.

Mais le plus grand exemple d'intolérance religieuse en France, semble toujours être, trois siècles plus tard, la crise des Guerres de religion, d'abord de 1562, au

13 avril 1598, date de la promulgation de l'Édit de Nantes accordant aux protestants la liberté de pratiquer leur religion, jusqu'à la révocation de celui-ci, le 18 octobre 1685 (Édit de Fontainebleau). Les troubles continuèrent de façon plus ou moins intense, jusqu'à la Déclaration des Droits de l'Homme en 1789.

Pourquoi le peuple chrétien fut-il poussé à s'éloigner de la religion catholique, soutenue par le pouvoir royal et les parlements, puis accepter ensuite une Réforme, source de doutes d'abord, puis de refus et enfin de mort pour ceux qui refusèrent de retourner à la religion d'État? Tout d'abord, il y eut l'influence des humanistes, hommes savants, plongés dans l'étude de l'Antiquité et qui s'aperçurent les premiers de l'énorme différence entre l'enseignement du Christ et la pratique de l'Église. Déjà SAINT AUGUSTIN, au I^{er} siècle disait au concile de Carthage : *"Après de chaque temple, le ministre de Dieu devrait loger dans une petite maison pauvrement meublée"* et il y opposait les palais somptueux habités par les ecclésiastiques.

L'humaniste hollandais, d'expression latine ERASME, n'est pas plus tendre pour la papauté dans son *Eloge de la Folie* : *"Les papes ont des femmes et des enfants richement dotés ; ils défendent par les armes leur domaine temporel ; les cardinaux vivent luxueusement et le clergé romain a des relations avec de belles courtisanes"*.

En France, l'épiscopat se voyait accusé, avec raison, par l'opinion publique,

André
PRUNIS

Catholiques, Protestants au XVIe siècle

de toutes sortes de défauts et surtout de son absence dans les divers diocèses. Les prélats, nommés par le roi et choisis parmi les favoris et courtisans, cumulaient les bénéfices et résidaient rarement dans les évêchés. Par exemple, l'évêque d'Angoulême vivait à la Cour où il était maître des Requêtes ; les évêques de Bazas et de Bayonne, JEAN de PLAS et JEAN du BELLAY étaient toujours occupés dans des ambassades, tandis que NICOLAS de GADDI, évêque de Sarlat, dépensait à Florence, les revenus de son diocèse. CHARLES de GRAMMON, archevêque de Bordeaux, était Lieutenant général du roi en Guyenne, ce qui ne lui laissait presque pas de temps pour son sacerdoce. Les cas de ce genre étaient nombreux.

La vie monastique et le clergé séculier étaient discrédités de la même façon : leurs connaissances liturgiques restreintes les empêchaient de prêcher la parole de Dieu et d'administrer les sacrements.

Certains prêtres étaient de qualité douteuse : celui de Braud, dans le Blayais, vivait avec une maîtresse et jouait dans les tavernes ; à Saint-Martin-Lacaussade, le prieur vivait sous l'emprise permanente de l'alcool, et à Reignac le desservant, un franciscain paillard que personne n'avait nommé, ne célébrait la messe que contre argent comptant.

Les abbayes étaient désertées par les moines vivant chez l'habitant d'une façon complètement profane. Ce laisser-aller datait de longtemps et résultait de l'institution des abbés *commendataires*, c'est-à-dire d'abbés parfois laïcs, jouissant des revenus de l'abbaye, sans obligation d'y résider.

C'était une façon de récompenser de grands personnages, car la vocation se bornait souvent à une simple carrière offrant des revenus importants, avec beaucoup moins de risques que celles des armes par exemple. Mais sans abbé résident et donc sans autorité pour les contrôler, les moines s'abandonnaient à leur pente naturelle, c'est-à-dire la vie facile et les plaisirs de la chair.

Les souffrances du royaume : ambition, luxe, avarice, oisiveté et la vie scandaleuse des ecclésiastiques, furent présentées aux États-généraux de Blois le 15 novembre 1576, par la supplique de la commune de Saint-Emilion au roi. Tout ceci, selon elle, aurait donné naissance à l'hérésie et aux troubles qui s'ensuivirent. Pour remédier à cette situation, les archevêques, évêques, doyens, prieurs, curés, etc. *"devraient se contenter pour vivre, d'une pension honnête prise sur leurs bénéfices et ces ecclésiastiques résideraient dans les lieux où seraient recueillis ces bénéfices et comme l'ignorance était le partage de la plupart d'entre eux, ils devraient à l'avenir être tous gradués"* (1)

"Ils prêcheront fidèlement et sincèrement, sans diffamation ni scandale, le Saint-Evangile de Dieu, chacun en sa paroisse ; et où ils ne seront pas suffisants, les paroissiens pourront user de mainmise sur le revenu de leur cure et le distribuer à celui qui se présentera et sera suffisant pour prêcher la sainte parole de Dieu. Ils ne porteront d'habits indécents à leur ordre ... à peine d'être punis comme vagabonds. Et où ils seront trouvés vagants, paillardants, blasphémants le saint nom de Dieu et des Saints, chassants et menants vie répugnante à leur ordre et profession qu'ils soient

muictés⁽²⁾ comme vrais hérétiques par les juges Pays de leur résidence, sans être renvoyés aux juges ecclésiastiques. Que aucun ne sera reçu à l'ordre de prêtrise qu'il n'ait atteint l'âge de quarante ans pour le moins, auquel temps leurs chaleurs naturelles commenceront de passer.⁽³⁾

Autre chose contribua également à attiser le ressentiment du peuple contre l'Église :

Les Indulgences papales

Les moines dominicains proposaient aux fidèles un adoucissement de leur futur châtement éternel en achetant ces *Indulgences* sensées abréger le séjour de l'âme au Purgatoire et accélérer ainsi son entrée au Paradis. Ainsi, plus la somme dépensée était importante, plus la punition était brève.

Cette campagne fut lancée par le pape SIXTE IV et le banquier FUGGER, chargé de gérer les fonds très importants ainsi recueillis.

Mais ceci ne fut pas apprécié de tout le monde et le 31 octobre 1517, le moine allemand MARTIN LUTHER, docteur en théologie, s'éleva contre ce trafic et son principe même, dans quatre-vingt-quinze thèses considérées comme le début de la Réforme et affichées sur les portes du château de Wittenberg. Lorsque le pape lui envoya une bulle d'excommunication, il la brûla en public et mena une campagne de protestations. Plusieurs princes allemands adoptèrent ses idées.

Les écrits de LUTHER se répandirent rapidement en France dès 1523 et un peu plus tard, le Collège de Guyenne, fondé à Bordeaux en 1533, commença à propager les nouvelles idées. Dès sa création les élèves affluèrent non seulement de la Guyenne, mais aussi de la Gascogne et du Béarn. Afin de surveiller les activités de certains de ses membres, des enquêtes furent menées et un certain BRIAND de La VALLEE, professeur, s'étant rendu à Nérac où résidait MARGUERITE d'ANGOULÊME, reine de Navarre, sœur de FRANÇOIS I^{er} et grand-mère d'HENRI IV, revint très influencé de tout ce qu'il apprit à cette cour. Il organisa des lectures des Épîtres de SAINT-PAUL et popularisa le Nouveau Testament dans ce collège.

L'arrivée de CALVIN donna à la Réforme, dans le Sud-Ouest en particulier, un nouvel essor.

Né à Noyon (Oise) en 1509, fils d'un ouvrier tonnelier, il devint un jeune humaniste. Après un court séjour à Paris, la répression l'obligea à fuir en Suisse. C'est de Genève qu'il publia en 1536 *L'Institution Chrétienne* son évangile de la Réforme publié en latin.

Quelques années plus tard, il proclama que seules les Saintes Écritures, la Foi et la Grâce, peuvent sauver les âmes, que le Christ est absent dans l'Eucharistie et que les prêtres n'étant que de simples ministres, servent uniquement à commémorer l'Évangile.

Ces réformateurs violaient ainsi un principe intangible de la société : *Un Roi* (de droit divin), *une Loi*, *une Foi* et se

⁽²⁾ Condamnés à quelque peine (terme peu usité) - Littré.

⁽³⁾ Archives de Saint-Emilion - registre de 1575 à 1578, cité par GUINODIE - Histoire de Libourne page 132.

Catholiques, Protestants au XVI^e siècle

virent accusés de désobéissance à la volonté royale. En 1529, un traducteur du livre interdit d'ERASME, fut exécuté et un professeur de droit de Toulouse, condamné au bûcher par le Parlement de cette ville.

Au début la Réforme fut surtout goûtée par les grands esprits de l'époque et de l'élite intellectuelle, comme dans le Sud-Ouest, MARGUERITE d'ANGOULÊME à la Cour de Nérac, des professeurs de l'université de Toulouse et à Bordeaux, outre les membres du Collège de Guyenne, des érudits, des procureurs, des notaires, etc., souvent aussi des prêtres et des religieux habitués des questions théologiques, grossirent très vite les rangs des réformés.

Si les nobles, davantage portés sur les activités physiques que sur la métaphysique, se désintéressèrent, au début, de la Réforme, ils y vinrent progressivement en assez grand nombre, suivant l'exemple d'ANTOINE de BOURBON et JEANNE d'ALBRE^t, imités par les petits gentilshommes campagnards. Par exemple, en Périgord, deux grandes familles affichaient leur zèle pour la nouvelle religion :

- Les BOURBON d'ALBRÉ^t dans le Nontronnais et à Terrasson ;

- Les CAUMONT-LAFORCE (dont nous reparlerons longuement plus loin) entre Sainte-Foy et Bergerac et au confluent du Lot et de la Garonne ;

- ARMAND de CLERMONT, seigneur de Piles, en Bergeracois.

Ailleurs en Aquitaine, les LUSIGNAN, les LAROCHEFOUCAULD,

les JARNAC, les GRAMONT, les DURAS avaient épousé la Réforme.

La petite bourgeoisie, malgré souvent des connaissances théologiques limitées, fournit un contingent assez important de pasteurs. Par contre, le peuple au début, en se montrant plutôt hostile aux novateurs, fut plus lent à adopter la Réforme, les paysans étant attachés à leurs habitudes et croyances, même si certains imitèrent leurs seigneurs et se convertirent aussi.

L'introduction très rapide de la Réforme engendra malheureusement des heurts, des incidents laissant présager des affrontements sévères, occasionnant destructions matérielles, emprisonnements, des blessés et même des morts.

AFFAIRE DES PLACARDS ⁽⁴⁾

Les 17 et 18 octobre 1534, des réformés affichèrent en divers endroits, des tracts attaquant la messe papale, même jusque sur la porte de la chambre de FRANCOIS I^{er}. Celui-ci, se sentant menacé dans son autorité, déclencha la répression : les coupables furent arrêtés et six d'entre eux brûlés vifs. Cette répression concerna surtout les imprimeurs et les libraires : certains furent brûlés et d'autres simplement fouettés nus, en public. Le supplice de la roue fut rétabli en 1534 et la question, c'est-à-dire la torture pendant les interrogatoires en 1539. Une chambre ardente créée par le roi HENRI II prononça de 1547 à 1559, soixante condamnations à mort et

⁽⁴⁾ On appelait ainsi des papiers, tracts, affiches apposés (ou placardés) en divers endroits, sans autorisation.



Jeanne III d'Albret, Reine de Navarre par F. Clouet. (Musée Condé, Chantilly.)
(Le Robert Dictionnaire universel des noms propres, édition 1980.)

quatre cent quarante aux galères ou au fouet.

Cette répression n'empêcha nullement les Églises réformées de passer de soixante douze en 1559, à près de deux mille, deux ans plus tard.

C'est peut-être vers 1534 que les idées nouvelles pénétrèrent à Sainte-Foy et le premier prédicateur, envoyé de Genève, fut AYMON DE LA VOYE qui prêchant d'abord secrètement dans une cave, obtenait un énorme succès, particulièrement dans les couches les plus humbles de la population. Une communauté réformée se forma dans notre ville. Mais en décembre 1541, le Parlement de Bordeaux décida de l'arrêter.

Prévenu trois jours avant son arrestation, il lui aurait été facile de fuir et

de se cacher, comme le suppliaient de faire ses amis. Au contraire, il employa ce délai à résumer toute la doctrine qu'il avait enseignée.

Après neuf mois de captivité à Bordeaux, où rien ne put le décider à renier sa foi, le 21 août 1542, il fut pendu et étranglé dans les fossés près de la Grosse horloge, et son corps ensuite brûlé devant des étudiants du Collège de Guyenne tout poché.

RÉVOLTE DE LA GABELLE

Les désordres dont souffrait la région, furent encore accrus par l'idée de FRANÇOIS Ier d'augmenter les droits de gabelle en Saintonge et en Guyenne. Cet impôt sur le sel consistait en une taxe particulière, obligeant les habitants à

Catholiques, Protestants au XVIe siècle

prendre leur sel au grenier commun et à une consommation minimale. Une étroite surveillance fut établie, les collecteurs de tailles, en communiquant leurs rôles aux receveurs de gabelle permirent de contrôler la consommation de chaque habitant.

Si celle-ci se révélait trop faible, toutes les autres denrées étaient confisquées ainsi que les moyens de transport. Ceci fut mal supporté par la population, car la misère du peuple augmenta de façon effroyable.

La résistance, d'abord assez timide, éclata ouvertement après l'avènement de HENRI II. Des employés de gabelle furent massacrés en Saintonge, et Bordeaux se souleva au mois d'août 1548, ainsi que Blaye, Bourg et Libourne.

La répression se révéla terrible et le connétable de MONTMORENCY, représentant du roi à Bordeaux fit exécuter cent cinquante mutins. Le duc d'AUMAÏE se déplaçant de Guîtres à Saint-Macaire, traversa la Dordogne à Castillon le 15 octobre, à la tête de quatre mille fantassins et deux mille cavaliers ; la citadelle et le bourg de Montravail furent occupés par la compagnie de Curton. Le calme se rétablit difficilement à Castillon et dans les environs, une ordonnance fut rendue *pour élire dix personnes de chaque jurade des plus apparentes, auxquelles les habitants des dites jurades, bailleront plein pouvoir et autorité de toutes choses qui seront mises en délibération, de quelque conséquence que ce soit.*

Le capitaine de Bordeaux et du Bordelais, DU SAULX, écrivit aux jurades de Montravail et aux officiers de la ville de Castillon *pour l'observance des ordonnances.*

Ce DU SAULX et son frère furent décapités peu après, pour leur faiblesse devant l'émeute. Mais cette insurrection inspira au pouvoir royal une telle crainte, que le nouveau régime du sel fut aboli par une ordonnance de septembre 1549 et tous les impôts relatifs au sel furent supprimés dans les provinces de l'ancienne Aquitaine en décembre 1553, moyennant le versement considérable de vingt trois millions huit cent quatre vingt mille francs. Ces provinces furent ainsi exemptées jusqu'en 1789.⁽⁵⁾

Après cette révolte de la gabelle et la paix signée au Cateau-Cambrésis (Nord) en 1559 entre la France et l'Angleterre, où HENRI II conservait la ville de Calais, et entre la France et l'Espagne qui mettait fin aux guerres d'Italie et attribuait à notre pays les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, le roi HENRI II essaya de freiner les progrès de l'hérésie dans le royaume. Beaucoup de moyens de persécution furent imaginés : d'abord la confiscation des biens des punis pour cause de religion, sur proposition du duc de GUISE et de la duchesse de VALENTINOIS ; ensuite des violences, comme à Bordeaux où le 6 mai 1557, ARNAUD MONNIER de Saint-Emilion, et JEAN DECAZES de Libourne furent suppliciés.

Avant cela, les archives du Parlement de Bordeaux mentionnent de 1542 à 1559, au moins soixante dix noms d'habitants de Sainte-Foy ou des environs condamnés à diverses peines et au bûcher. Ceux, condamnés par contumace, étaient brûlés en effigie sur la place publique.



Henri de Guise par F. Clouet vers 1585. (Musée Condé, Chantilly.)
(Le Robert dictionnaire universel des noms propres, édition 1980)

L'AFFAIRE DE LA DAME DU GRAVERON ⁽⁶⁾

C'est pour se dérober aux tracasseries dont les huguenots de Sainte-Foy étaient l'objet, que deux jeunes mariés, les seigneurs de Graveron, quittent le château du même nom ⁽⁷⁾ pour se rendre à Paris. Ils avaient hélas, rendez-vous avec la mort car au mois de mai 1557, le mari succomba brutalement à un accès de fièvre.

Son épouse PHILIPPA de LUNS, originaire de la paroisse de Lunas, près de La Force, continua de fréquenter les

assemblées. Le 4 septembre de la même année, elle fut dénoncée et arrêtée rue Saint-Jacques à Paris. C'était une frêle jeune femme de vingt trois ans, elle fut condamnée le 17 à avoir la langue tranchée, étranglée et brûlée. Elle mourut vêtue de ses vêtements de nocce et parée de tous ses bijoux. Tout le monde l'admira pour son courage, lorsqu'elle tendit elle-même sa langue au bourreau.

AGGRIPA d'AUBIGNE, dans un passage des *Tragiques* l'immortalisera (Livre IV, Les Feux). Même CATHERINE de MEDICIS que l'on n'avait jamais vu pleurer, versa dit-on, quelques larmes.

⁽⁶⁾ Jean Corriger, Histoire de Sainte-Foy-la-Grande, page 51.

⁽⁷⁾ À la limite de Pineuilh et du hameau du Pont-de-la-Beauze, sur la route de Langon.

ESSOR DE LA RÉFORME

Vingt ans après l'exécution du premier *prédicant* AYMON de La VOYE, la population de Sainte-Foy était presque entièrement acquise à la Réforme : bourgeois, prud'hommes et consuls. En mai 1561, ces deniers commencèrent à prêter serment sur la Bible, et pour Noël ils assistèrent aux offices dans leurs robes aux couleurs rouge et noir.

Les chocs sanglants débutèrent en 1562 car les protestants commencèrent à répondre à la violence par la force brutale. Depuis environ six ans, le rôle des prêtres se limitait à l'alphabétisation des jeunes enfants, et le prieur FRANCOIS de BELCIER à l'origine des poursuites contre AYMON de La Voye, fut obligé d'assurer à ses frais les prédications du Carême, le luminaire dans une église presque déserte et l'assistance aux pauvres.

Les rares catholiques devaient se cacher pour entendre la messe, soit dans les caves où les femmes apportaient des cierges en les dissimulant sous les amples plis de leurs robes, soit à l'église des Cordeliers (qui fut d'ailleurs incendiée par la suite). L'église principale fut entretenue tant qu'elle servit aux prêches protestants, c'est-à-dire jusqu'à la construction du temple en 1587, seuls l'autel et ses ornements ainsi que les diverses statues furent détruits.

Dans le pays *les exaltés brisaient les images des saints, insultaient les moines,*

appliquaient des placards sur les murs des églises, jetaient des pierres sur les processions, souillaient d'ordures les bénitiers et les crucifix.⁽⁸⁾

Après la mort d'HENRI II, le Parlement de Bordeaux écrivit à CATHERINE de MEDICIS, le 18 janvier 1560: *Bergerac, Sainte-Foy, Gensac, Castillon, s'éloignent de la parole de Dieu et de son Eglise, prennent les armes, rompent les saintes images, empêchent les prêtres de célébrer la messe à l'autel, brûlent les armoires et les custodes où repose le Saint-sacrement et font d'autres exécrables excès.*⁽⁹⁾

Dès son veuvage, CATHERINE de MEDICIS voulant gouverner seule, s'unit aux princes de GUISE pour évincer les princes du sang LOUIS de CONDE et son frère ANTOINE de BOURBON. Ceux-ci, dépités s'unissent aux religionnaires pour former la conjuration d'Amboise contre les GUISE.

Après son échec, CONDÉ se retira dans les états du roi de Navarre, à Nérac d'où il annonça publiquement de ne plus assister à la messe et d'embrasser la nouvelle religion. Ce qui donna du courage aux Réformés qui prirent les armes en Gascogne, Languedoc, Provence et Dauphiné, pillèrent les églises, chassèrent les desservants et y établirent des prêches.

AFFAIRE DU MARQUIS DE TRANS

GERMAIN GASTON de FOIX, comte de Gurçon⁽¹⁰⁾ et du Fleix, marquis de Trans, chevalier de l'ordre du roi et conseiller au Conseil privé du roi, capitaine de cinquante

⁽⁸⁾ Julian, Histoire de Bordeaux, 373.

⁽⁹⁾ Archives Historiques de la Gironde Xlli 147.

⁽¹⁰⁾ La Châtellerie de Gurçon comprenait cinq paroisses : Carsac, Montazeau, Saint-Géry, Saint-Martin et Saint-Méard - Histoire de Castillon-sur-Dordogne page 40, Gourgues dictionnaire 156.



Germain-Gaston de FOIX comte de Gurson et de Fleix, marquis de TRANS (cousin d'Henri de Navarre)
(Reproduction partielle d'un dessin conservé à la Bibliothèque des Arts et Métiers.)
Reproduit avec l'aimable autorisation de "Mémoire du Fleix."

hommes d'armes de ses ordonnances, fut le chef de la Ligue en Guyenne. Il était le fils de JEAN de FOIX, comte de Candale qui par son mariage avec ANNE de VILLENEUVE, le 4 décembre 1507, fit entrer le marquisat de Trans dans sa famille.

Le 17 janvier 1552, un paysan de Riocaud, MATHURIN RAMBAUD vint se plaindre auprès des consuls de Sainte-Foy, que douze ou treize personnes, armées de mousquets et de bâtons, l'ont volé et pillé sa maison, ainsi que d'autres demeures du village.

Le bailli accompagné de gens d'armes, partit vers ce hameau pour tâcher de les

arrêter. En chemin il rencontra ces malfaiteurs qui s'avérèrent être des serviteurs du marquis de Trans, et parmi eux GUILLAME LA ROZE, prévôt des maréchaux qui amenait ces prisonniers au Fleix, juridiction du marquis.

À l'issue d'un bref combat où un homme fut tué, LA ROZE et trois autres personnes furent ramenés prisonniers à Sainte-Foy.

Les consuls, après audition du prévôt, réunirent la jurade pour délibérer de cette affaire. Pierre de LA RIVIERE, François BÉRARD et Arnaud MAISONNES, praticiens, furent d'avis de demander au prévôt

Catholiques, Protestants au XVIe siècle

les raisons de ces arrestations et le décret l'autorisant à les exécuter. Une enquête fut ouverte et en attendant la décision du Parlement de Bordeaux, tout le monde restera en prison. ⁽¹¹⁾

La déposition de Mathurin RAMBAUD fut confirmée par cette enquête, avec circonstance aggravante que deux femmes furent violées. Ces informations furent communiquées au Parlement de Bordeaux et au roi de Navarre, gouverneur et lieutenant pour le roi en Guyenne. Une jurade extraordinaire décida de poursuivre le procès.

Quelques jours plus tard, Gaston de FOIX présenta une requête au Parlement pour punir certains excès qu'il prétendait avoir subi *ainsi que ses oiseaux un jour de chasse* par certains habitants de la juridiction de Sainte-Foy. Même s'il ne faut pas voir dans ces événements *une assemblée en armes à but religieux et concerté*, il est certain que les habitants de Sainte-Foy saisirent cette occasion de molester un peu les serviteurs du marquis farouche catholique et personnage peu sympathique dans ses rapports avec la ville.

Le procès qui suivit dura cinq ans, de juridiction en juridiction, sans aucune satisfaction pour l'un ou l'autre.

Les deux parties sollicitèrent le roi dont le conseil privé renvoya le procès devant le sénéchal de Bazas que la jurade récusait le 19 mai 1553.

Mais devant le parlement de Bordeaux elle marqua des points contre le Marquis qui eut le tort d'emprisonner les sergents royaux enquêtant contre lui. La Cour délégua le 9 juin, le conseiller Charles de MALVYN pour enquêter *sur les rébellions et désobéissances faites à justice tant en ladite ville et juridiction de Sainte-Foy que audit lieu et terre du Fleix par messire Gaston de FOIX, maquis de Trans et autres.* ⁽¹²⁾

Les conclusions donnèrent raison à la ville qui obtint provision contre le marquis, ses officiers et ses domestiques.

Mais en septembre, le procès fut renvoyé au présidial de Bazas qui ordonna un sursis de trois mois.

Finalement cette longue querelle se termina à l'amiable car plusieurs fois le marquis de Trans avait cherché à s'entendre avec la ville. Le 7 mars 1557, il demanda aux consuls s'ils désiraient continuer le procès à Bazas. Ils répondirent *que n'entendons avoir procès contre lui et que les manants et habitants de ladite ville, sont ses humbles et obéissants serviteurs prêts à lui rendre service.*

Ce procès n'avait d'ailleurs pas empêché la ville de prêter des pièces d'artillerie au maître d'hôtel du marquis, le sieur de LA COMBE, afin de saluer l'arrivée de celui-ci au château de Gurson ⁽¹³⁾, près de Villefranche-de-Longchapt.

⁽¹¹⁾ Délibération de la jurade du 17 janvier 1552 BB1 fo 106-107. Cité par Claudine Cardier, Thèse sur les guerres de religions à Sainte-Foy.

⁽¹²⁾ Arrêt ordonnant aux consuls de Sainte-Foy et du Fleix de payer les frais de l'enquête faite par Charles de Malvyn en vertu d'une commission du 9 juin 1553 - Archives Historiques de la Gironde TXLV page 302, cité par Claudine Cardier page 63.

⁽¹³⁾ Dont il ne reste actuellement que des ruines, près du lac de même nom.

Charles de MALVYN était également porteur d'une autre commission (peut être à cause des plaintes du prieur de Saint-André de Cabeause) *pour informer et faire le procès à ceux qui se trouveront chargés du crime d'hérésie esd. Ville et juridiction de Sainte-Foy.*

Le résultat fut que quinze habitants furent condamnés, mais dix étaient défailants.

Le 5 février 1554, Arnaud MAISONNES fut condamné à vingt cinq livres d'amende pour négligence dans son travail et non dénonciation des scandales et abus commis à Sainte-Foy, *tant sur le fait d'hérésie que d'autres.*

Il y eut toute une série de condamnations en 1557.

Le 22 mars, Pierre GUERIN et Colin TONDUT furent condamnés à *faire amende honorable devant l'église paroissiale de Sainte-Foy et demander pardon à Dieu et au Roi, étant en chemise, tête et pieds nus, ayant chacun une torche ardente en mains et en outre ledit GUERIN, la hart⁽¹⁴⁾ au cou et un fagot sur le dos; il sera sermonné publiquement, pour remettre le peuple en l'obéissance de l'église romaine et abjurer les nouvelles hérésies. Après cela, il sera fouetté aux carrefours accoutumés et banni à perpétuité de la ville, sous peine d'être pendu et étranglé. En outre, GUERIN sera condamné à cent livres d'amende et TONDUT à dix livres seulement.*⁽¹⁵⁾

Le 10 avril, tout un groupe d'habitants fit l'objet d'un arrêt : Jean DUCLOU et Macé

LA BROUHE prisonniers. Les autres, au nombre de quatorze étaient absents. Odette CARRETHIER et Mathurin TONDUT furent condamnés à être traînés sur une claie (16), puis brûlés vifs. S'ils ne peuvent être arrêtés, ils seront exécutés en effigie sur la place publique de Sainte-Foy, un jour de marché.

Pierre de LA RIVIÈRE⁽¹⁷⁾, Pierre LAIONIE dit FIGEAC (il s'enfuit à Genève), Naudine HELIES et Bernarde LACOSTE, Léonard SAVARIAUD et sa femme Naudine NAULET, Castin MALAPERT, Louis VIDAL, Jean BETAILE et Jean BOYSSONNET, devront *faire amende honorable, en chemise, teste et pieds nus, la hart au col, ayant chacun d'eux une torche de cire ardent en leurs mains.*

Tous furent condamnés à des amendes de deux cents à quatre cents livres, au profit du roi ou à divers couvents de Bordeaux.

LA RÉVOLTE S'ORGANISE

Grâce à l'arrivée en France de nombreux pasteurs venant de Genève, beaucoup de communautés de réformés se répandirent dans tout le pays et formèrent un bloc homogène qui présenta ses diverses doctrines au synode de Paris en 1559, s'étendit et s'organisa jusqu'en 1561, où les protestants furent autorisés à participer officiellement au Colloque de Poissy et aux États de Fontainebleau à la fin du mois d'août.

⁽¹⁴⁾ Corde avec laquelle on pendait les criminels.

⁽¹⁵⁾ Archives Historiques de la Gironde T.XLVII pages 37-38.

⁽¹⁶⁾ Treillage en bois ou en fer.

⁽¹⁷⁾ Il était praticien et avocat et fut greffier de la ville en 1554. Claudine Cordier page 74.

Catholiques, Protestants au XVIe siècle

Une pétition de l'amiral Coligny au roi, demandait des églises où les protestants pourraient se réunir en toute sécurité pour lire, prêcher et exercer leurs rites.

Ou bien satisfaction leur sera donnée, ou il faudra recourir à la force, verser le sang, diviser le royaume en deux parties et subir une guerre civile qui risque de ruiner le pays et même la foi.

Seule la tolérance pourrait éviter un désastre, mais le fanatisme religieux de certains, face à des meneurs mécontents pour qui la religion ne fut qu'un prétexte au pillage et à des vengeances particulières, rendit la paix impossible.

Si au début, les Réformés acceptaient la prison et le martyr, sans s'en prendre au pouvoir établi, par la suite, certains demandèrent à rendre coup pour coup : c'étaient des soldats et capitaines licenciés à cause de la paix et du manque d'argent, des gentilshommes pauvres mais batailleurs, d'autres sensibles aux injures ou amoureux des nouveautés, tous poussaient à la rébellion.

Il en était de même à Sainte-Foy. En 1561, la Réforme est toute puissante dans la ville et déjà le 14 octobre 1560, le Parlement de Bordeaux avertit le roi : *En la ville de Sainte-Foy, un ministre prêche ordinairement et publiquement à un grand nombre de gens et pour aller à l'église entendre la messe, il n'y a que les habitants de vingt cinq maisons qui y aillent.*⁽¹⁸⁾

Le 23 novembre suivant, le pasteur SEELAC constate : *Les capellans disent*

leurs messes dans les chambres et les caves... Grâce au Seigneur, dans toute la ville, il n'y en a pas vingt qui fassent profession manifeste de la papauté. Les prêches se font dans l'église paroissiale et les consuls y assistent avec les officiers royaux. C'est le passage à la rébellion ouverte et organisée.

Au début de 1559, un incendie fut allumé au couvent des Cordeliers et des huguenots furent accusés d'en être les auteurs.

Sainte-Foy, au milieu de toute une région favorable à la Réforme cherchera à évangéliser les agglomérations voisines. Les seigneurs des alentours seront protestants malgré que certains ne se déclarèrent tels, qu'à partir de 1561.

Par exemple : Pellegrue, Gensac et Castillon aux ALBRET - Rauzan, Duras aux DURFORT - Castelmoron aux CAUMONT LA FORCE - Allemans du Dropt et Pardailan aux SEGUR. Sur l'autre rive de la Dordogne, Les CAUMONT à La Force - les SEGUR à Montravel, Saint Aulaye, Fougueyrolles, Ponchapt et Montazeau. Toutes ces familles se retrouvent dans l'histoire de Sainte-Foy.

Jusqu'en 1561, les consuls furent en relation avec Antoine de BOURBON, roi de Navarre, pour les questions matérielles ou religieuses, pour des exemptions de logement de gens de guerre, ou en septembre 1557 pour que la ville n'ait pas à contribuer à la réparation des murailles de Libourne comme elle en avait reçu l'ordre.⁽¹⁹⁾

Le roi de Navarre passa à Sainte-Foy vers le 6 janvier 1558 en se rendant à Paris

⁽¹⁸⁾ Parlement de Bordeaux au Roi, 14 octobre 1560. Archives Historiques de la Gironde t XIII page 130.
⁽¹⁹⁾ Délibérations des 2 et 21 septembre 1557 (BB fo 281). Claudine Cordier page 88.

pour le mariage de FRANCOIS II avec Marie STUART. Les consuls prévenus depuis le 20 décembre précédent, commandèrent aux bouchers et boulangers de se munir de viande et de pain.

Il arriva vers quatre heures du soir et accueilli triomphalement par le peuple, accompagné de nombreux gentilshommes, des seigneurs de LAUZUN et de ROHAN et de ses bouffons.

Antoine de BOURBON coucha chez Louis VIDAL et sa suite dans différentes maisons de la ville comme chez Pierre LAJONIE et le juge Pierre DELAGRANGE. Quatre cents chevaux et mules durent également être logés à Sainte-Foy. Après avoir passé la nuit et déjeuné, ils repartirent dîner à La Force et souper à Bergerac où Antoine séjourna trois ou quatre jours. C'est au cours de ce voyage qu'il commença à pencher pour le protestantisme car il fit prêcher à Sainte-Foy (fort bien paraît-il) Pierre DAVID et il assura les consuls de sa protection.

Ces derniers en eurent besoin rapidement car après l'incendie du couvent des Cordeliers, le Parlement de Bordeaux dans sa délibération du 28 mars 1557, ordonna aux consuls *d'informer sur le crime de hérésie* et de poursuivre ceux qui faisaient des *assemblées* dans la ville. De plus, un deuxième arrêt de la cour demandait de rechercher et arrêter Pierre LAJONIE dit FIGEAC, Louis GAUSSEN et Louis VIDAL qui depuis leur condamnation du 10 avril 1556 étaient toujours en fuite. D'ailleurs, Pierre LAJONIE avait dû se réfugier à Genève car il servit de courrier un moment, au pasteur SEELAC. Voyant que l'incident prenait trop d'importance, les

consuls demandèrent la protection d'Antoine de BOURBON, qu'il avait promise lors de son dernier passage à Sainte-Foy.

Ce dernier ayant été chargé par FRANCOIS II et Catherine de MEDICIS de conduire Elisabeth de VALOIS en Espagne, était très satisfait de ce voyage car il pensait obtenir du roi PHILIPPE II une entrevue et faire aboutir ses éternelles revendications sur la Navarre espagnole. Il reçut fort bien les envoyés de la jurade, mais ces derniers ne semblent pas avoir obtenu grand-chose, comme les fois précédentes d'ailleurs.

Le procureur du roi Jean FILHOL, remplaçant de Arnaud de MAISONNES, constate que les personnes recherchées sont restées dans la ville, s'y promènent en plein jour au milieu des bourgeois, et armés malgré les ordonnances royales. Il les voit passer quotidiennement devant son logis et en conclut que les consuls et la jurade ne font rien pour obéir aux ordres du Parlement et arrêter les coupables d'hérésie.

Un jour, FILHOL vit Pierre MANGON dit LAMOTHE, armé d'une épée au côté, avec Jehan du CLOUP, se promener en toute quiétude devant sa maison malgré les ordres de prise de corps. En compagnie du bailli de la ville Bertholmé GRENIER, ils prirent deux hallebardes pour l'arrêter, mais en vain, le coupable prit aussitôt la fuite. FILHOL menaça de dénoncer les consuls au Parlement s'ils ne capturent pas les coupables. Les jurats également accusés de négligence répondent *qu'ils sont prêts d'obéir au roi et mettre leurs biens et leurs vies à son service et faire leur devoir lorsqu'ils seront requis*.

Catholiques, Protestants au XVIe siècle

En fait la désobéissance continue et lorsque enfin un des coupables, BICHON dit PEYROT lou Mau⁽²¹⁾, de Marmande, est appréhendé, il ne fut pas possible de le garder longtemps à Sainte-Foy. Un mois plus tard, une foule de trois cents hommes environ dont plusieurs armés, forcèrent les portes de la prison et BICHON disparut.

Après avoir informé le roi de cette évasion, la cour décida l'arrestation de quelques consuls le 23 août 1560, ce qui ne les troubla pas beaucoup car ils n'en délibérèrent que le 20 octobre et décidèrent de se plaindre au roi de Navarre d'abord, et au roi de France FRANÇOIS II ensuite, pour le prier qu'il luy plaise nous secourir.⁽²²⁾

Monsieur de BURIE informa le roi le 14 octobre de ce qui se passait à Sainte-Foy : *Un ministre s'y est installé, la plupart des habitants suivent habituellement ses prêches; vingt cinq habitants seulement vont à la messe.*⁽²³⁾

Le roi est averti de tous côtés de la révolte de la ville. Le 14 octobre, le Parlement emploie les mêmes termes que BURIE pour l'informer, et le 16 c'est Pierre d'OSSUN qui écrit au duc de GUISE *que les habitants de Bordeaux sont fidèles, mais que Bergerac, Sainte-Foy, ils ne cessent de s'assembler pour entendre prêcher, n'ayant pu les empêcher par manque de forces.*⁽²⁴⁾

Ce fut la même chose dans toute la Guyenne. En Agenais et en Périgord ce fut presque une insurrection générale et deux

échos parvinrent à la cour du Roi. Le 21 octobre 1560, le sénéchal de Périgord écrit *presque tous les huguenots ont pris les armes ; les ministres prêchent en plein jour et le feu se rallume à l'heure même où les officiers du roi le croient éteint.*⁽²⁵⁾ Le 4 décembre, le président FRONTON de BERAUD rapportait au cardinal de LORRAINE, qu'il a trouvé en Agenais *la plus grande partie du peuple, même des rustiques et gens de labeur, séduits et si fort imbus de leurs nouvelles opinions qu'il sera difficile de les divertir.*⁽²⁶⁾ Par contre, BURIE écrit au roi depuis Bordeaux que, *graces à Dieu, en ceste ville et en toute ceste sénéchaussée, il ne se parle que vous estre très humble et très obeissans subjects et serviteurs ... et au demourant, c'est que une partie du pays d'Agenois et Perigort font encore prescher quelques ministres, mais non si souvant qu'ilz soulaient ... tout le demourant grâces à Dieu va plustots en amandant qu'en empirant.*⁽²⁷⁾

Le 19 novembre 1560, le synode de Clairac se réunit dans une atmosphère troublée pour choisir deux délégués, afin de présenter au roi, aux États de Fontainebleau, une profession de foi. On prit des décisions concernant l'entretien des pasteurs et des pauvres, et on arrêta que les *capelans* et les *moynes* ne pourraient être nommés ministres que par un synode, ce qui montre bien la défiance des protestants envers les anciens curés et moines catholiques. Le synode de Clairac eut également pour effet de diviser la Guyenne en sept colbques : Condomois,

⁽²¹⁾ Peyrot le Mauvais.

⁽²²⁾ Délibération du 20 octobre 1560 (BBII fo 343.

⁽²³⁾ Burie au roi, Bordeaux 14 octobre 1560, Bibliothèque Nationale V. Colbert. Volume 27 fo 169).

⁽²⁴⁾ Archives Historiques de la Gironde, t XII page 1321.

⁽²⁵⁾ De Ruble t II page 285.

⁽²⁶⁾ Fronton de Béraud au cardinal de Lorraine, Bordeaux 4 décembre 1560. Archives Historiques de la Gironde t XIII page 143,

⁽²⁷⁾ Burie au roi, Bordeaux 18 novembre 1560. Archives Historiques de la Gironde. T XIII page 140.

Landes, Béarn, Agenais vers la Garonne, Agenais vers Sainte-Foy, Bordelais et Bazadais, Quercy et Rouergue.

Ces divisions allaient servir de base à l'organisation militaire et politique issue du synode qui se tiendrait à Sainte-Foy un an plus tard.

Notre ville constituait le centre religieux de la région, le pasteur SEELAC évangélisant Pellegrue, Monségur et Gensac et servant d'intermédiaire entre Genève et les églises qui cherchaient à se fonder. Les Huguenots de la région devaient s'adresser à Sainte-Foy pour obtenir un pasteur, comme par exemple : Saint-Antoine de Breuilh, Castelmoron, Miramont ou Bazas. À partir du 15 août 1561, les jurats de Sainte-Foy lors de leur intronisation, prêtèrent serment sur la Bible et non plus sur l'Évangile ; c'est fin 1560 ou tout au début de 1561 que l'église paroissiale fut saisie par les protestants qui brisèrent les statues et interdirent au prieur et vicaires de dire la messe, ni aucun service divin.

Le 11 juin 1561, un clerc d'Agen, Ymbert FORNENC, envoyé par l'évêque à Sainte-Foy pour demander l'état de leurs revenus et bénéfices, trouva qu'il ne se disait aucune messe, *qu'il n'y avait aucun vicaire, à cause de deux ministres qui prêchent dans l'église où il n'y a plus aucune image* ⁽²⁸⁾

Après le prieur et les vicaires chassés de leur église, il restait encore le couvent des Cordeliers qui, dès le début de la Réforme et peut-être à cause de sa situation au nord-est de la ville (dans le quadrilatère

formé actuellement, par la rue de la République, rue des Lauriers, la Dordogne et les allées J.-R. Guyon), avait servi de refuge aux catholiques. Nous avons déjà vu que les Réformés l'avaient incendié, mais malgré cela, des religieux y vivaient quand même. En septembre 1561, les habitants de la ville vinrent les piller et les consuls appelés sur les lieux, dressèrent un inventaire et mirent les meubles sous séquestre. Ils décidèrent aussi, en accord cette fois avec la jurade, de ne pas donner de la nourriture aux moines, sauf à un très âgé nommé COSTERAC, mais à condition qu'il ne dise point la messe. ⁽²⁹⁾

C'est à partir de ce moment-là que l'on constata un changement profond à Sainte-Foy au sujet de la nouvelle religion. Une assemblée générale fut convoquée à l'hôtel de ville et il y fut décidé à la pluralité des voix, que la nouvelle religion serait dorénavant pratiquée et l'ancienne interdite. Cette décision fut mise à exécution immédiatement : la foule se rendit à l'église Notre-Dame, renversa les autels, lacéra les images et massacra les prêtres qui refusèrent de renier leur foi.

De là, ces furieux envahirent le couvent des Cordeliers pour le même objet, et certains religieux pour sauver leur vie, se marièrent immédiatement. Les titres du couvent furent brûlés, six à sept moines précipités dans un puits et les fondements du monastère ébranlés.

Il restait encore des religieux en 1567 puisqu'ils présentèrent une requête au général catholique MONLUC, pour se plaindre que leur couvent était inhabitable ⁽³⁰⁾ du fait

⁽²⁸⁾ Archives de l'évêché d'Agen G 321, cité par Claudine Cordier page 103.

⁽²⁹⁾ Délibération du 15 septembre 1561, BB1 fo 366-367, cité par Claudine Cordier page 107.

⁽³⁰⁾ Délibération du 27 novembre 1567, BB2 fo 70.

Catholiques, Protestants au XVI^e siècle

sans doute des soldats (mis par les consuls pour les défendre) qui le saccagèrent. Si au siècle suivant les fondements de ce couvent furent en partie déracinés, ce fut sans doute occasionné par la destruction de la citadelle construite sur son emplacement.

Après tous ces événements les consuls apprirent avec inquiétude l'arrivée à Agen, début octobre, de Monsieur de BURIE muni d'une commission royale *pour faire justice contre ceux qui se sont révoltés, battu des moines et des prêtres, rompu des idoles et renversé les autels.*

Ils envoyèrent à Agen Jean BERGEON, Jean de LEYRAC et le juge ordinaire, pour le prier de ne pas passer par la ville, et lui offrir un présent. BURIE annonça malgré tout son arrivée à Sainte-Foy pour le 18 octobre; la jurade se réunit immédiatement et décida que les consuls lui présenteront la ville. Pour le logement, plusieurs endroits convenables seront proposés à son fourrier qui choisira celui qu'il voudra.

BURIE, accompagné des seigneurs de MEYMI et de PARDAILLAN, écrivit au roi et à la reine le 21 octobre 1561, depuis notre ville; son passage n'améliora pas la situation des catholiques de Sainte-Foy, et il est peu probable que le programme de sa commission royale fut exécuté.

De même, dans toute la Guyenne le voyage de BURIE n'eut pas davantage de réussite, et les Réformés continuèrent leurs préparatifs de résistance, encouragés en cela par Catherine de MEDICIS qui se rapprochait des protestants à ce moment-là, afin de tenir tête à PHILIPPE II, roi d'Espagne et à ses catholiques fanatiques.

Elle demanda à COLIGNY l'état des églises huguenotes afin de connaître les forces dont elle pourrait disposer; c'est à ce moment-là qu'un synode décida de se réunir à Sainte-Foy pour organiser la défense. Le 25 novembre, les jurés de la province n'ayant encore rien décidé, la réunion eut sans doute lieu au début décembre; il fut décidé d'élire dans les provinces dépendant des parlements de Bordeaux et de Toulouse, deux chefs généraux auxquels les colloques des villes donneraient des informations pour mener vers le roi, les forces des églises pour se défendre si leurs adversaires continuaient les massacres.

Cette délibération nomma le sieur de MEYMI, chef de la Haute Guyenne, et le sieur de PEYRE pour le Parlement de Toulouse.

Pour les questions religieuses, il fut décidé que les pasteurs augmenteraient le nombre des églises et réprimeraient plus sévèrement les *insolences*, attendu que les armes de religion sont avant tout spirituelles et que l'Évangile apprend à vivre dans la crainte de Dieu et de l'amour de son prochain.

Théodore de BEZE conclut ainsi : *Ces choses furent très bien ordonnées, mais il s'en fallut de beaucoup que chacun y obéit.* Le synode donna lui-même l'exemple en approuvant le massacre du baron de Fumel, assassiné le 24 novembre précédent par des religionnaires et des paysans.

Il fut procédé également à la nomination de quelques ministres comme Odet de NORT à Toulouse, et un nommé

Catholiques, Protestants au XVIe siècle

DUPONT à Bazas. Les ministres décidèrent de se réunir le dimanche après Noël pour la célébration d'une Cène, ce qui inquiéta fort le Parlement de Bordeaux qui délibéra sur ce sujet pendant trois jours (24, 25 et 26 décembre) et écrivit au roi quelques jours plus tard : *Sous le manteau de la religion, ce n'était qu'une vraie reconnaissance de leurs forces pour engendrier une haine mortelle entre ceux des deux religions, pour venir ensuite à l'entière sédition.*

Les décisions du synode de Sainte-Foy furent ratifiées par le colloque de Villeneuve d'Agenais le 28 avril 1562, ce qui

offensa vivement le roi.⁽³¹⁾ Les Réformés constituaient un Etat dans l'Etat qui refusait son autorité et ils se trouvaient désormais prêts à la guerre civile.

Il est à peu près certain que l'édit du 17 janvier 1562 qui n'autorisait les prêches que hors des villes closes et seulement pendant le jour, n'était pas respecté à Sainte-Foy puisque, dit de BEZE : *Les catholiques n'étaient plus assez nombreux pour revendiquer leurs droits.*⁽³²⁾

À suivre ...



Croquis à la plume exécutés vers 1560 par l'étudiant Jacques Bourgoin de Nevers, représentant Théodore de Bèze en haut et Jean Calvin en bas.
Bibliothèque publique de Genève, Photo Snark International, Moesoo 1988.

{31} TH. De Bèze t I page 893, cité par Claudine Cordier.

{32} TH. De Bèze t I page 897, cité par Claudine Cordier.

PETITES TRAHISONS, PETITS ASSASSINATS, PETITS MASSACRES

Quelques extraits de mémoires du temps (1615-1622)

Louis
NARDIN

HENRI IV est donc assassiné le 14 mai 1610, laissant la légende d'un royaume pacifié par le bon roi et de la tolérance établie par l'Édit de Nantes !

C'est trop vite oublier qu'une quinzaine d'années à peine se sont écoulées depuis la conquête du royaume par le Béarnais converti une seconde fois au catholicisme ! Sa mort même le prouve : les protagonistes et les partis sont toujours présents ; les haines et les fureurs n'ont pas désarmé, ni les désirs de vengeance. Surtout, les Grands et la noblesse restent bien décidés à braver l'autorité royale ou, du moins, à en monnayer les honneurs, bon argent et bonnes places, une loyauté toujours douteuse.

Ce n'est qu'avec la défaite de la Fronde que la Monarchie, non sans mal, pourra s'affirmer, et avec elle, l'autorité de l'État. HENRI IV n'a pu concilier les inconciliables. Les protestants sont sûrs de leur vérité et jamais les catholiques n'ont accepté même l'idée de liberté de conscience. L'Édit de Nantes lui-même, tout en les protégeant, n'accorde aux Huguenots que des droits limités. En leur assurant des places de sûreté (et quoi faire d'autre alors ?) on en a fait par ailleurs, un redoutable parti, un État dans l'État, avec

ses assemblées et ses armées bientôt prêtes.

À la mort du roi, le fragile équilibre s'effondre. Tout d'abord, les Grands veulent reprendre le pouvoir et les troubles sont avant tout une contestation de la monarchie. Même la mère du Roi s'accroche contre son fils lui-même. Troubles et guerre civile s'ensuivent. Mais de Marie de MEDICIS et CONCINI, à LOUIS XIII et LUYNES, tous, poussés par les Jésuites, d'ÉPERNON, la maison de GUISE, sont des ultramontains fanatiques, bien décidés à briser l'hérésie et les hérétiques. Face à cette haine, les Huguenots sont divisés, pris entre leur fidélité à la royauté et le souci de leur sauvegarde.

Nous avons dit qu'ils formaient un parti. De La Rochelle aux Cévennes, ils sont entre les mains de leurs *ministres* et des grands seigneurs de leur religion. D'abord peu soucieux de se mêler aux troubles, malgré les sollicitations.

Mais tout commence en 1615 quand le Béarn perd son indépendance et qu'on y rétablit le catholicisme, restituant à celui-ci tous les biens attribués au culte protestant. Le gouverneur, LA FORCE, en est dépossédé. Les guerres de religion peuvent reprendre ! Remarquons toutefois avec FONTENAY MAREUIL qu'elles n'affecteront

PETITES TRAHISONS, PETITS ASSASSINATS, PETITS MASSACRES

Quelques extraits de mémoires du temps (1615-1622)

que le sud de la Loire. Ce furent des guerres féroces, guerres de grands seigneurs et de nobles d'importance. Le peuple protestant souffrit dans sa chair à cause d'eux, dont ils furent, paysans, bourgeois, pasteurs, artisans, plus souvent les dupes que les protégés.

Sur ces événements, les mémoires abondent. Tous les protagonistes en ont laissé qui nous renseignent souvent mieux que les archives. Tous et toutes font apparaître Sainte-Foy et Bergerac comme des enjeux stratégiques d'importance. Et parfois, avec naïveté, nous entrevoyons la sauvagerie du temps et des hommes. Sauvagerie consciente d'abord, des troupes royales, une ville qui résiste est une ville mise à sac : fortifications rasées, garnisons pendues, maisons incendiées, habitants livrés à la soldatesque. Le martyrologue des années 1621-1622 passe par Montravail, Tonneins, Monhunt, Négrepelisse, etc.

TALLEMANT des REAUX nous décrit LOUIS XIII devant Montauban :

"Il estoit un peu cruel comme sont la plupart des surnois et des gens qui n'ont guère de cœur, car le bon sire n'estoit pas vaillant, quoiqu'il voulust passer pour tel. Au siège de Montauban il vit sans pitié plusieurs huguenots..., la plupart avec de grandes blessures dans les fossés du château où il estoit logé (Ces fossés estoient secs, on les mit là comme en lieu sûr) et ne daigna jamais leur faire donner de l'eau! Les mouches mangeaient ces pauvres gens. Il s'est diverti longtemps à contrefaire les grimaces des mourants".

Face à l'armée royale, nous allons voir les grands seigneurs protestants jouer à leur jeu favori : combattre et négocier leur trahison. Le duc Henri de ROHAN, gendre de SULLY, chef incontesté du parti fut le dernier à se soumettre. Allié aux maisons



Henri duc de Rohan. Gravure du XVII^e.
(Le Robert dictionnaire universel des noms propres, édition 1980.)

PETITES TRAHISONS, PETITS ASSASSINATS, PETITS MASSACRES

Quelques extraits de mémoires du temps (1615-1622)

royales de France, d'Ecosse, de Lorraine et de Savoie, FAUVELET du TOC dit de lui : "qu'en quelque lieu qu'il allast, il se trouvait parent de ceux qui y régnoient". HENRI IV en fit un duc et pair en 1603. Protestant sincère, homme intègre, ce qui est rarissime à l'époque, galant homme au point de servir la Reine mère dans sa disgrâce, il devint le chef du parti en 1615 bon gré mal gré devant les manœuvres des Jésuites. — du père ARNOUX notamment, confesseur du Roi —, devant la persécution des Béarnais et surtout devant la menace de l'entente avec l'Espagne que représentait le mariage de LOUIS XIII et d'Anne d'Autriche. En 1629, il songea même un moment à fonder à Chypre un refuge protestant en accord avec le GRAND TURC ! Rentré en grâce, héros de la guerre de la Valteline, il mourut au combat de Rhinfield en 1638. Son épouse montrait d'ailleurs le même courage et défendit vaillamment Castré contre le maréchal de THEMINES (ROHAN se montra toujours indulgent à cette épouse aussi courageuse que peu fidèle!).

Pendant les troubles, conscient de l'importance de Sainte-Foy, il y fera plusieurs séjours et plaidera sans cesse pour le renforcement des fortifications auprès des bourgeois réticents aux dépenses.

Dans ses mémoires, il nous donne le récit des raisons de la défection de PARDAILLAN. Nous sommes en 1621; le passage donne une idée de la complexité de la situation :

"Après le raccommodement de ces princes, l'assurance que VILLARNOUL

donna de Saumur, la défection des gouverneurs des places de sûreté qui étoient en Poitou, celle de PARDAILLAN pour une partie de la Guienne, celle de CHÂTILLON pour le bas Languedoc, et que par la présence à la cour du duc de LESDIGUIERES on fût assuré du Dauphiné, le Roi part de Paris, non pour commencer une guerre, mais pour jouir d'une victoire assurée. Le duc de LUYNES, fait connétable de France depuis peu, marche avec lui, lequel possédoit la faveur de son maître si absolument, que nous allons voir, en la suite de cette guerre, non les intentions du Roi exécutées, mais les trahisons et déloyautés de cette âme basse, qui étant entré en fortune par ces moyens, y a régné et est mort en les continuant, et ayant laissé cette tablature au conseil du Roi, capable de ruiner tout le royaume.

Le premier manquement de parole fut pour Saumur, ôté au Plessis-Mornay contre la foi de son écrit. Ensuite toutes les villes du Poitou eurent un même succès.

Les ducs de ROHAN et de SOUBISE son frère, qui s'étoient opposés à la tenue de l'assemblée générale⁽¹⁾, et s'étoient efforcés de la faire séparer, voyant une telle déroute, se résolurent de n'abandonner le parti. Le connétable⁽²⁾, qui étoit leur allié, envoie vers eux pour les ébranler; mais ni ses promesses, ni ses menaces ne purent rien sur leurs consciences ni sur leur foi. Le dernier messenger fut ARNAUD, mestre de camp, qui leur apporta lettres du Roi pour les persuader de se départir de leur résolution, et leur remontrer leur perte, et que le premier siège devoit être Saint-Jean d'Angély; mais ce voyage étoit à deux fins : car ne pouvant rien gagner sur

⁽¹⁾ Des protestants.
⁽²⁾ De LUYNES.

PETITES TRAHISONS, PETITS ASSASSINATS, PETITS MASSACRES

Quelques extraits de mémoires du temps (1615-1622)

ces deux frères, il avoit charge de communiquer avec AURIAC, maréchal de camp, qui étoit à Saint-Julien, à un quart de lieue de Saint-Jean, avec quatre mille hommes, pour lui faire exécuter un dessein sur ledit Saint-Jean, par les intelligences qu'il avoit avec les capitaines GALLOIX et de VAUX, et de deux habitants nommés des MASURES et ROQUIER, qui promettoient audit AURIAC que s'ils s'approchoit avec des troupes, et faisoit donner dans le faubourg de Mata, et de là droit à la porte, ils s'y trouveroient avec leurs partisans pour la tenir ouverte, ce que ledit AURIAC tâcha d'exécuter dès le lendemain qu'ARNAUD fut parti de Saint-Jean; mais la présence des ducs de ROHAN et de SOUBISE, qui étoient encore tous deux dans ladite place, empêcha ce dessein. SOUBISE se résolut de subir le siège, et ROHAN partit trois jours après pour La Rochelle, d'où il jeta mille hommes de pied et plus de cent gentilshommes dans la place, et deux bateaux chargés de munitions de guerre et de bouche, après quoi il passa en Guienne.

Il fut prié de l'assemblée générale de tâcher à accorder LA FORCE et PARDAILLAN; le premier s'y trouva disposé, mais l'autre ne voulut voir ledit ROHAN, lequel reconnut par là son engagement à la cour⁽²⁾. LA FORCE pria ROHAN de voir les principales communautés de la basse Guienne, afin de l'assurer au département que l'assemblée générale lui avoit baillé. Il passa à Bergerac, Sainte-Foy, Clérac, Tonneins, puis à Nérac où étoit encore la chambre, qu'il fallut ôter pour s'assurer du château où se faisoit la justice, et où le

président catholique romain logeoit, lequel, après plusieurs contestations, se retira avec un gentilhomme que lui donna le duc de ROHAN pour l'accompagner en sûreté jusqu'à Marmande. Mais ledit président ne procura pas pareille sûreté au duc de ROHAN; car s'en retournant à Tonneins, accompagné de LA FORCE et de deux de ses enfants, sur l'avis qu'il en donna à VIGNOLES, il se trouva en embuscade à une lieue de Tonneins avec six ou sept vingt maîtres armés de toutes pièces, en trois troupes, qui les laissèrent passer; puis après, la première troupe prit la queue, la seconde vint au flanc, et la dernière, plus forte qu'aucune, vint au milieu pour les soutenir. Le marquis de LA FORCE, qui menoit les coureurs de ROHAN, fut laissé à la retraite avec trente des gardes de LA FORCE, à qui il fit mettre pied à terre, et quelque trente chevaux où il n'y avoit que dix cuirasses. Ledit marquis donna avis à ROHAN et à LA FORCE que les ennemis marchoient à lui; ils tournent et l'approchent, et lui commandent de charger. Mais la première troupe, au lieu de prendre la charge, passe dans le camp du côté de VIGNOLES. En cet instant, la moitié des gardes de La Force font une salve qui tue ou blesse cinq ou six chevaux ou hommes, ce qui les tint écartés à l'avenir de la portée du mousquet. La seconde troupe qui venoit en flanc, trouvant un petit fossé entre elle et TOHAN, s'éloigne comme la première, et VIGNOLES, voyant cela avec la troisième, ne s'avança point; de façon qu'ils les laissèrent continuer leur chemin jusqu'à Tonneins. Dans la troupe de ROHAN et de LA FORCE, il n'y avoit que

⁽²⁾ "Le Roy allant à Saint-Jean (d'Angély), tous les gouverneurs des places huguenotes de Poitou où il fust lui ouvrirent les portes, et les autres se déclarèrent pour luy; et d'autant que l'Assemblée de La Rochelle avoit donné le commandement de la basse Guienne à M. de LA FORCE, auquel de BOISSEPARDAILLAN ne vouloit pas obéir, il (PARDAILLAN) se déclara en ce mesme temps pour le Roy..." FONTENAY MAREUIL - Mémoires.

PETITES TRAHISONS, PETITS ASSASSINATS, PETITS MASSACRES

Quelques extraits de mémoires du temps (1615-1622)

quatorze cuiresses, et, en maîtres et valets, que soixante-seize chevaux.

Après que ROHAN eut laissé LA FORCE bien reconnu dans la basse Guienne, il passe de Nérac à Montauban, faisant un circuit de plus de trente cinq lieues, pource que le maréchal de THEMINES étoit sur son passage, et y arriva le 18 juillet 1621. A Montauban, il eut nouvelle du siège de Nérac par le duc du MAINE, qui fait venir à lui le maréchal de THEMINES et toute la noblesse de Guienne. LA FORCE en même temps fait l'entreprise de Caumont, surprend la ville et assiège le château : le duc du MAINE, se trouvant fort, se résolut de le secourir sans désassiéger Nérac, ce qui lui réussit; et le duc de ROHAN, pour divertir le maréchal de THEMINES, va assiéger Sept-Fonts qui est à lui, où l'ayant attiré avec plus de cinq cents maîtres, il se retire à Réalville, et le maréchal à Puy-la-Roque, d'où, après y avoir séjourné trois ou quatre jours, il se retira, et le duc alla à Montauban pour empêcher le dégât que ledit maréchal vouloit faire autour de la ville où il se présenta, et où il se passa quelques petites escarmouches de peu d'importance.

Durant le séjour du duc de ROHAN à Montauban, il lui vint nouvelle de reddition de Saint-Jean, et ensuite de celle de Pons par la vendition de Châteauneuf, de la défection de PARDAILLAN, de la perte de Sainte-Foy, et, ensuite de Bergerac, par les menées de PARDAILLAN et de PANISSAUL ; aussi la prise de Nérac, par le duc de MAINE, qui s'approchoit du côté de Gascogne, qui fut suivi de la perte de Lectour, Layrac, le Mas-de-Verdun, Mauvesin, et l'Île-Jourdain, que les gouverneurs livrèrent toutes ès mains

dudit duc pour de l'argent. Du côté de la basse Guienne, ils ne firent pas mieux, car Tournon, Montfauquin, Tonneins, Puymirol et autres, furent rendues par leurs gouverneurs ; et, chose prodigieuse, FAVAS, qui étoit dans l'assemblée générale à La Rochelle, commanda à son fils de rendre au Roi Casteljaloux et Castets, deux places de sûreté éloignées du chemin de Sa Majesté de plus de douze ou quinze lieues. Bref, de toute cette grande province, rien ne fit mine de résister que Clérac, qui étoit bien fortifié et bien muni, et y avoit trois mille hommes de guerre, y compris les habitants.

Cette grande défection fit juger au duc de ROHAN que, ne s'étant trouvée aucune résistance au département de LA FORCE, il auroit bientôt sur les bras l'armée royale. Pour cet effet, il donne ordre à la ville de Montauban.⁽¹⁾

C'est donc la rancœur de PARDAILLAN contre LA FORCE qui l'amène à trahir son camp. Le 8 juillet, accompagné de THEOBON, il rend la ville au Roi.

Pierre ESCODECAT, baron de BOISSE, seigneur d'Allemans, de Saussignac, de Pineuilh, PARDAILLAN par alliance avec les SEGUR étoit un des chefs du parti protestant. L'homme est aussi féroce que courageux, ambitieux et peu loyal.

En 1615, il servait ROHAN et essayait d'empêcher la Reine mère et LOUIS XIII de se rendre à la frontière espagnole. Écoutons PONTCHARTRAIN :

"L'on eust avis que le duc de ROHAN, le sieur de LA FORCE, le sieur de BOISSE-PARDAILLAN et autres de la

⁽¹⁾ Il met la place en état de défense.

PETITES TRAHISONS, PETITS ASSASSINATS, PETITS MASSACRES

Quelques extraits de mémoires du temps (1615-1622)

Religion, prennent ouvertement les armes, mettent troupes en campagne et publient vouloir empêcher le passage du Roy" (Octobre 1615). Il ajoute: " Mr de ROHAN va et vient de côté et d'autre et fait du pis qu'il peut. Mr de BOISSE-PARDAILLAN en fait de même du côté du Périgord, FABAS du côté d'Albret, Mr de LA FORCE émeut et soulève tout le Béarn ... Ainsi, ils jouent tous à faire pis ; et le pauvre peuple est tellement pillé, ravagé et rançonné et gêné, que c'est chose pitoyable et horrible ! " (PONTCHARTRAIN, bon catholique mais objectif déclare d'ailleurs que " les armées du Roy et de Monsieur le Prince de CONDE, se comportent aussi mal."

C'est en effet en octobre 1615 que, selon le *Mercure Français*, BOISSE, partant de Sainte-Foy vers Tonneins s'arrête devant Saint Ferme. La résistance des catholiques fut d'ailleurs vigoureuse: "Aussitôt, le pétard fut appliqué à la porte de l'église qui la mist en pièces : on entre dedans et tout ce qui estait fust pillé ! Il n'y eust que quinze hommes, que religieux qu'habitants, qui se sauvèrent et gagnèrent les voultres de l'église avec leurs arquebuses, là où résolu de s'y défendre avant que de perdre la vie, commencèrent à tirer sur ceux qui pillaient l'église." Quarante assaillants furent tués mais " le bourg fut tout pillé, les maisons de l'abbé, des religieux et beaucoup celles du bourg bruslées."

L'abbaye ne s'en remettra jamais.

Voici pour le PARDAILLAN pillard. Sa trahison laisse de lui une image encore plus sombre ! FONTENAY MAREUIL dit :

" Environ ce temps-là (1621), on eust avis que le marquis de MIRAMBEAU,

fils aîné de Mr de BOISSE, et Mr de THEOBON, son gendre s'estoient révoltés dans Monheur et dans Sainte-Foy. Mr de BOISSE estoit gouverneur (de fait) de l'un et de l'autre les y avait laissés pour y commander pendant qu'il était venu à Montauban, où, en se rendant catholique, il devait estre fait maréchal de France et y avoir lieutenance du Roy de Guienne, dont le maréchal de ROQUELAURE qui estoit fort vieux ne demandoit qu'à s'en défaire; mais la révolte de ces deux places l'obligea à s'en aller pour y donner remède devant que cela pust estre exécuté. Il entra dans Monheur et en chassa sans difficulté son fils et ceux de sa faction et en eust infailliblement fait autant dans Sainte-Foy s'il eust pu y arriver, mais comme il y alla, et disnait dans une hostellerie à Gensac, un nommé SAVIGNAC l'y fust trouvé avec plus de vingt mousquetaires et le tua. Quelques-uns ont cru que c'estait un châtiment de Dieu pour sept hommes qu'il avait tués en duel en sept fois qu'il s'estait battu, ne pardonnant jamais à ceux sur qui il avait avantage. Par sa mort, Sainte-Foy demeura dans la rébellion et Monheur y retourna, le marquis de MIRAMBEAU y estant rentré; on disait alors une chose bien étrange, mais inventée peut-être par leurs ennemis: que cet assassinat ne s'estait point fait sans la participation du fils et du gendre, emportés par le zèle de leur religion, et qu'ils avaient même reçu dans leurs places les meurtriers de leur père."

ROHAN, lui, rapporte ainsi les faits :

"MIRAMBEAU, fils aîné de PARDAILLAN, voyant que son père avait rendu Monheur et Sainte-Foy et qu'il les devait livrer au passage du Roy, se saisit de Monheur; son père y va, le malmène et, croyant avoir assuré la place, passe à

PETITES TRAHISONS, PETITS ASSASSINATS, PETITS MASSACRES

Quelques extraits de mémoires du temps (1615-1622)

Sainte-Foy pour s'en assurer aussi, mais Dieu ne permit pas plus longtemps que sa perfidie fut impunie, suscitant (le mot est admirable !) SAVIGNAC de Nesse (d'Eynesse) qui lui dressa une partie et l'ayant attrapé dans une hostellerie de Gensac, le tua, ce qui fit résoudre MIRAMBEAU à se déclarer pour le parti (huguenot) dans Monheur et Terbon (Théobon), son beau-frère dans Sainte-Foy."

Ajoutons que le meurtrier, l'écuyer Jean de LIDON, seigneur de SAVIGNAC, dit d'EYNESSE où il tenait garnison était parent des BOISSE ! Il est signalé plusieurs fois dans les mémoires comme un fidèle partisan des protestants. Fait prisonnier en Médoc, il mourut prisonnier à Bordeaux. Il semble bien que l'affaire "PARDAILLAN" soit une sinistre affaire de famille !

Que nous dit-on de ce BORDEAUX de ROCHEFORT de SAINT ANGEL, marquis de THEOBON ? Gendre de PARDAILLAN et son neveu, il est, nous venons de le voir un des assassins possibles. Le duc de LA FORCE lui avait confié Sainte-Foy, ce que le Roi confirma à sa première venue de 1621. Car, comme MIRAMBEAU à Monheur, il joua à son tour, double jeu et sa trahison fut aussi patente que celle de son beau père. Il ne s'était pas d'ailleurs montré très ému du meurtre de celui-ci. Claudine CORDIER rappelle dans sa thèse sur les guerres de religion à Sainte-Foy, qu'il alla après le meurtre, voir le cadavre déposé sous la halle de Gensac sans en manifester de rancune à SAVIGNAC (page 278).

Mais complice ou non, THEOBON fut bel et bien compromis en janvier 1622 dans une sombre affaire à Sainte-Foy, d'une sentinelle assassinée par ses soins et plus

encore en février 1622. P. BERTIN ROULLEAU, dans son ouvrage "Sainte-Foy-la-Grande - le livre d'Histoire - page 55", nous donne l'extrait suivant du registre de la Jurade de 1621 à 1636 (Cote E des Archives Municipales de Sainte-Foy-la-Grande) :

"Le 22 février 1622, il est fait en Jurade, relation de Mr de LA FORCE de la saisie d'une lettre adressée à Mr THEOBON par le sieur de MIRAMBEAU. Ladite lettre prouve que le sieur de MIRAMBEAU a parlé à Mr le duc d'ELBEUF (un des chefs d'armée du Roi), pour savoir de luy s'il seroict en volonté que le Sieur de SAINT ANGEL continue le traité pour l'accommodement dudict seigneur gouverneur, ce qui mest un ombiage non pas seulement (sur) le dict Seigneur, les bourgeois et habitants de cette ville mais aussi grand noblesse quy est dans icelle, que le dict gouverneur veut fère ce traicté mentionné pour ruyner entièrement la ville et perdre les habitants d'icelle."

Devant ces soupçons véhéments, LA FORCE prit le gouvernement de la ville. Pour THEOBON, il semble bien qu'il ait été à ce sujet "roulé en douceur", victime de ses prétentions amoureuses. FONTENAY MAREUIL et TALLEMANT nous le content de façon savoureuse :

"Mr de THEOBON, dit F.M., ayant revu, depuis sa révolte, Mr de LA FORCE et toute sa famille dans Sainte-Foy, fust encore sy mal avisé que de devenir amoureux de la marquise de LA FORCE (belle fille du duc) laquelle, bien qu'elle s'en mocquast, ne le lui témoigna portant pas, mais en usant comme une habile femme, s'en servist pour gagner un tel crédit sur la garnison, qu'elle en rendist à la fin Mr de LA FORCE le maistre, dont n'étant pas

PETITES TRAHISONS, PETITS ASSASSINATS, PETITS MASSACRES

Quelques extraits de mémoires du temps (1615-1622)

encore content, il envoya son Mr de MONTPOUILLAN (son troisième fils) à Tonneins, qui estoit en partie à luy, qui le fist révolter" (MONTPOUILLAN mourra d'ailleurs héroïquement en défendant la ville contre le duc d'ELBEUF).

Écoutons maintenant TALLEMANT. Après avoir signalé comment le duc de LA FORCE alors vice-roi de Navarre et gouverneur du Béarn, avait recueilli THEOBON orphelin, en avait fait son page, il présente le marquis comme *"un brave gentilhomme huguenot, bon duelliste"* (duel de janvier 1615) et il ajoute: *"Quand Mr de LYNES entreprit la guerre contre les Huguenots, Mr de LA FORCE se déclara pour eux. THEOBON tenait Sainte-Foy. En ce temps là Madame la duchesse d'aujourd'hui (Le vieux duc est mort en 1652. C'est son fils, le marquis, qui lui succède) était jeune et bien faite ; ce THEOBON en esait amoureux. Elle l'amusa et lui laissa espérer tout ce qu'il voulust, jusqu'à ce qu'elle l'eust obligé de donner sa place au marquis de LA FORCE, son mary, et après, elle le planta là. Cette femme a pourtant de la vertu."* (TALLEMANT a des phrases admirables). Quoiqu'il en soit, THEOBON, dupé, garda aux LA FORCE une haine durable et une ingratitude certaine. Sa mésestimation avec les fils de LA FORCE vaut bien celle des deux pères. Cela dit, sa trahison n'eut d'autre effet que de le forcer à se réfugier dans son château. Il s'y défendit auprès des Foyens en affirmant que la lettre de MIRAMBEAU était inspirée par Madame de PARDAILLAN, sans doute rancunière.

Voilà donc Jean Nompars de CAUMONT, duc de LA FORCE, maître de Sainte-Foy, d'ailleurs sa dernière place forte. C'est un survivant miraculé de la Saint-Barthélemy,

"Car, dit TALLEMANT, ayant été laissé entre les mains, un paumier s'aperçut qu'il vivait, le retira et le conduisit à l'Arsenal, chez le vieux maréchal de BIRON, son parent" (Il deviendra son gendre). Glorieux lieutenant de ROHAN, on pourrait croire que Sainte-Foy, enfin, a trouvé un héroïque défenseur.

Et bien, écoutons FONTENAY MAREUIL! Nous sommes en 1622. CONDÉ assiège la ville. Des combats ont lieu à l'ouest et de l'autre côté de la Dordogne :

"Aussytost que le Roy fust arrivé devant Sainte-Foy, il y envoya M. de LA VILLE-aux-CLERES, secrétaire d'Etat, et amy particulier de M. de LA FORCE, pour l'engager à luy en ouvrir les portes. Mais pour luy faire voir qu'il y pourroit estre contraint, il disposa au mesme temps toutes choses comme s'il eut voulu l'assiéger, envoyant le régiment du Piémont se loger de l'autre costé de la rivière, pour la tenir tout-à-fait bloquée. Ceux de la ville gardoient une maison sur le bord de la rivière, laquelle il fallust prendre, où le marquis de FONTENAY receust trois coups de mousquet, deux dans le bras, dont il fust légèrement blessé, et un qui luy coupa son baudrier.

M. de LA FORCE se voyant ainsi enfermé de toutes parts, creust trouver mieux son compte à traiter qu'à se défendre. C'est pouquoy M. de LA VILLE-aux-CLERES revint, et apporta que sy le Roy vouloit faire M. de LA FORCE mareschal de France, comme il en avoit eu la promesse du temps du feu Roy, luy donner rescompense du gouvernement de Béarn et de sa charge de capitaine des gardes qu'on luy avoit ostée, et pardonner la rebellion tant à M. de THEOBON qu'aux habitants et à la

PETITES TRAHISONS, PETITS ASSASSINATS, PETITS MASSACRES

Quelques extraits de mémoires du temps (1615-1622)

garnison, qu'il rendoit la place: ce qui sembloit exorbitant, veu les choses passées, mais qui luy fust pourtant accordé, pour ne trouver rien qui arrestast, et qui donnast plus de loisir aux villes de Languedoc de se fortifier."

ROHAN, pour sa part, évoque la fin des négociations :

"Et le Roy, continuant son chemin sur la Guienne, acheva son traité avec LA FORCE qui, moyennant une charge de Maréchal de France et 20 000 écus, luy rendyt Sainte-Foy, dont il s'estoit rendu maître au préjudice de TERBON (THEOBON), gendre de PARDAILLAN, et se démit de ses charges et gouvernements qu'il avoit possédés, sans en jamais donner connaissance, ni à l'Assemblée générale, ni au duc de ROHAN."

On ne saurait mieux dire, sauf à ajouter comme le dit son fils CASTELNAUT :

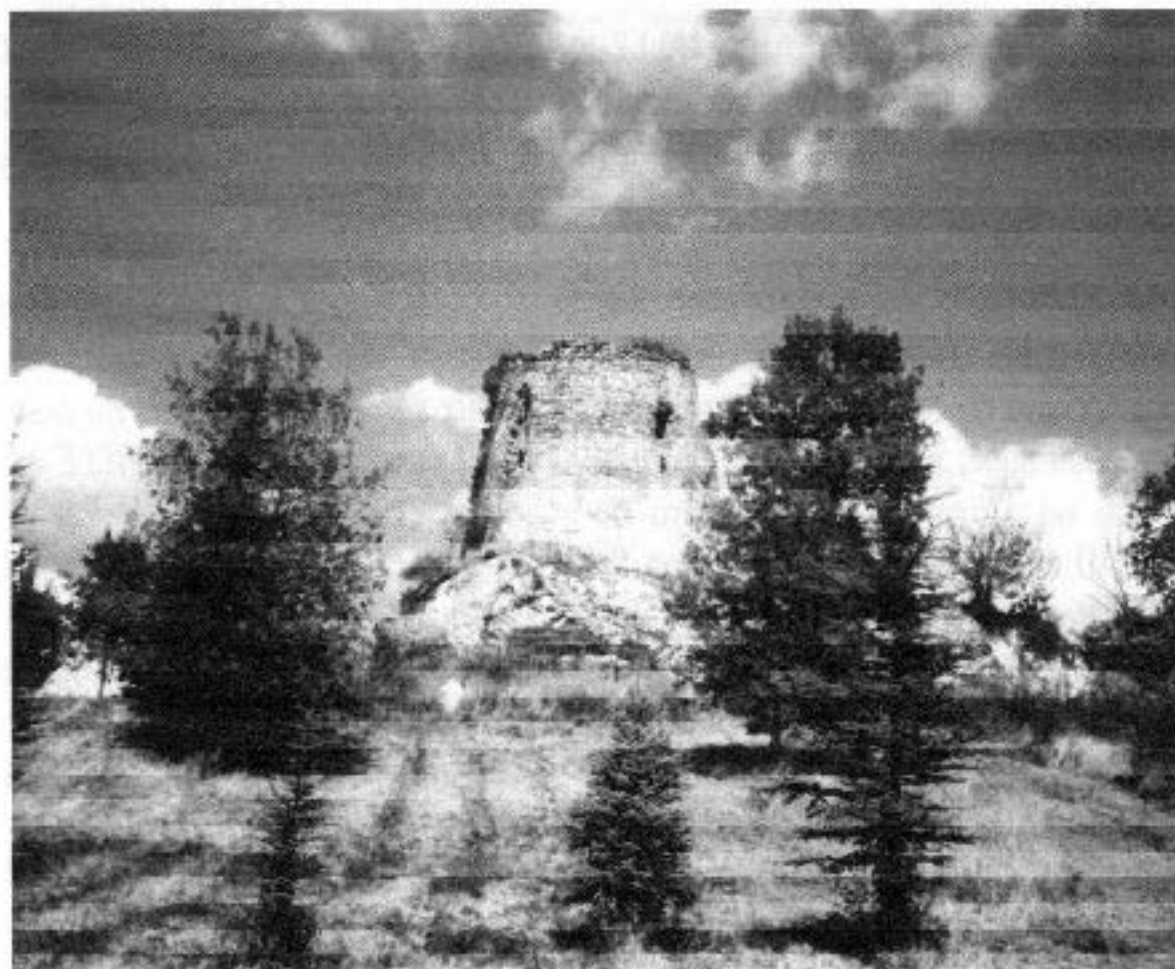
"Il n'estoit pas homme à refuser les bienfaits du Roy." LA FORCE mourra

comblé d'honneur, très âgé.

Pauvre PARDAILLAN !

Alors? Tous des traîtres, ces grands seigneurs protestants? Certes! Mais ne les jugeons pas trop selon nos critères. Le prince de CONDE qui menace Sainte-Foy en 1622 est lui aussi un ex-rebelle qui a goûté de la Bastille. En fait, on croirait que tous ces personnages relèvent d'Alexandre DUMAS! Ils sont perfides, sans loyauté, fous d'orgueil nobiliaire, féroces, lunatiques, mais d'un courage physique qui ne se dément jamais!

Puis, sans ces trahisons successives, Sainte-Foy n'aurait pas survécu à la colère royale. En 1622, c'est encore le pardon de LOUIS XIII qui sauve la ville. Pour les protestants, par contre, commencent des décennies de tracasseries, de drames et d'humiliations. La révocation de l'Édit de Nantes ouvrira la porte à un siècle de persécutions jusqu'en 1787. Ce fut le grand retour au "désert".

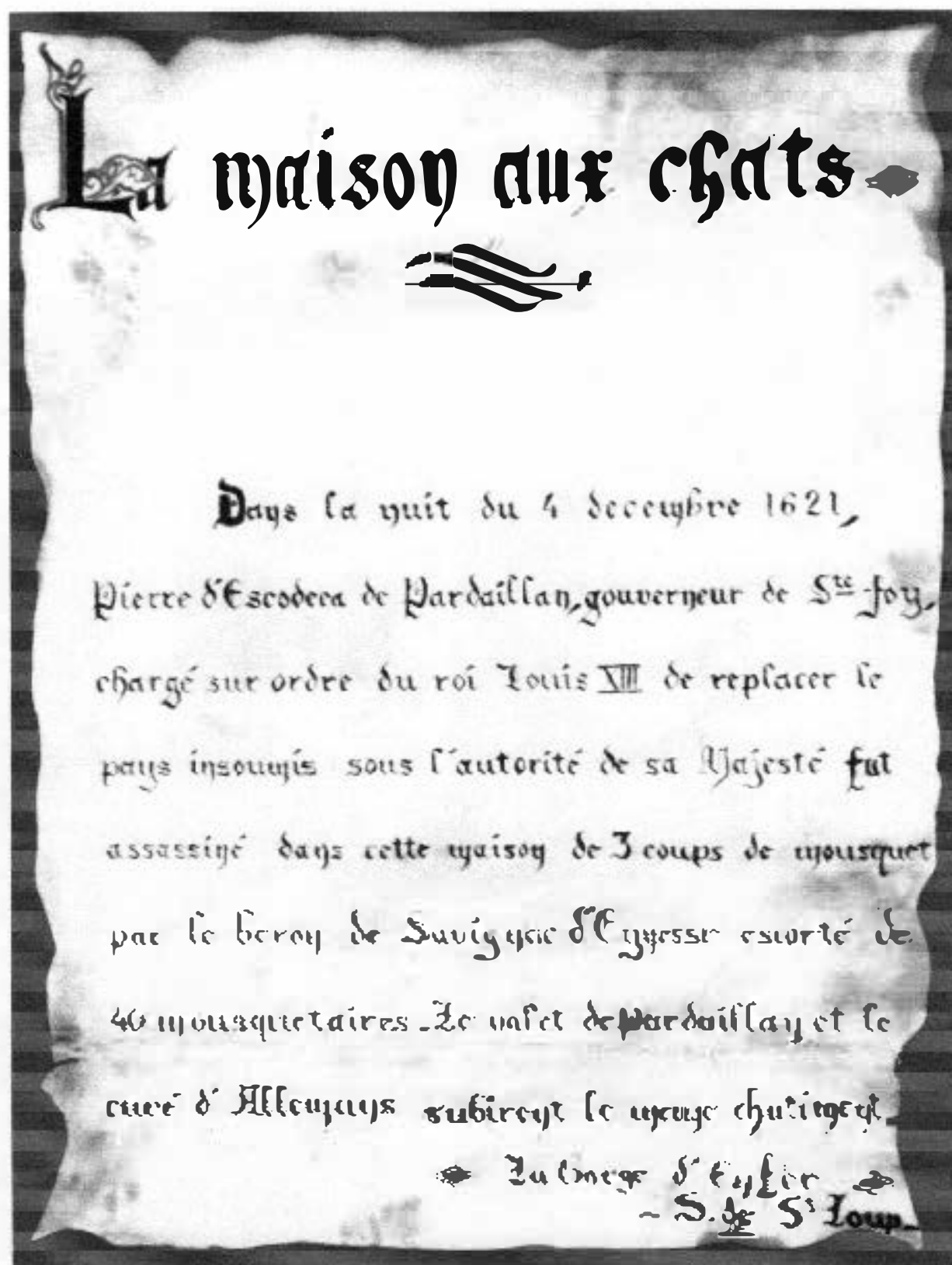


Tour de Pardailhan. Village de Pardailhan - Lot et Garonne.

PETITES TRAHISONS, PETITS ASSASSINATS, PETITS MASSACRES
Quelques extraits de mémoires du temps (1615-1622)



Maison de Pardailan (cite ces chats) à Gensac.



Quand l'Histoire devient légende !